

29° ANNÉE — N° Unique

TROISIÈME CYCLE — ANNÉE 1949

LE PASSEPOIL

BULLETIN ILLUSTRÉ
DE LA SOCIÉTÉ D'ÉTUDE DES UNIFORMES DE FRANCE



“ ÉDITIONS DU PASSEPOIL ”
IMPRIMERIE MILITAIRE BERGER-LEVRULT
PARIS-NANCY-STRASBOURG

Copyright
Kull. fr.

SOMMAIRE DE CE NUMÉRO

— La Légion de Condé, de 1763 à 1776 — par le Lieutenant-colonel DARBOU avec une planche en couleurs hors texte n° 1 de L. ROUSSELOT	1
— La Légion royale, 1762 (<i>supplément</i>) — Dessin de L. ROUSSELOT	7
— Questions et Réponses	8
— Un collectionneur d'Uniformes du XVIII ^e siècle — par Paul MARTIN	9
— Trompettes de Carabiniers, 1810 — par L. ROUSSELOT avec une planche en couleurs hors texte n° 2 de L. ROUSSELOT	13
— Échos et Nouvelles	15
— Les Chasseurs à cheval, 1814-1815 (<i>supplément</i>) — par le Lieut.-col. DARBOU avec deux planches en couleurs hors texte n° 3 et 4 de P. BENIGNI	17
— Les Gardes d'Honneur de Nantes sous la Restauration — par le C ^t PERNEL	22
— Les ancêtres de l'aéronautique militaire (<i>suite</i>) — par le Commandant STIOT avec une planche en couleurs hors texte n° 5 de J.-E. HILPERT	25
— Les derniers Sabres de la Cavalerie, 1870-1940 — par le Méd. Lt.-col. GEORGES	29
— Matelots - Cavaliers gardes-côtes, 1941 — par le Commandant E.-L. BUCQUOY avec une planche en couleurs hors texte n° 6 de J.-E. HILPERT	37
— Alius alium erudit	38
— Clairon du 6 ^e Bataillon alpin de chasseurs à pied, 1943	40
— Bulletin de la Société	41
— Revue bibliographique.	43

LE PASSEPOIL

Bulletin illustré de la Société d'Étude des Uniformes de France

COTISATIONS POUR 1949

POUR 1950 (Dernière année du bulletin)

Membres actifs français	900 fr.	1.500 fr.
Membres actifs étrangers habitant en France	950 fr.	1.550 fr.
Membres actifs étrangers habitant l'étranger	1.000 fr.	1.600 fr.
Droit d'admission pour tout nouveau membre	50 fr.	50 fr.

Adresser :

- 1° Tout ce qui concerne les cotisations à
M. le Trésorier du "Passepoil", 13, rue de la Ravinelle, Nancy.
Compte Chèque Postal N° 391-43, Nancy.
- 2° Tout ce qui concerne la rédaction et l'illustration du Bulletin au Président,
M. le Commandant BUCQUOY, 13, rue de la Ravinelle, Nancy.

LA LÉGION DE CONDÉ DE 1763 A 1776

(PLANCHE HORS TEXTE N^o 1)

Origine (1). — L'ordonnance royale du 16 mai 1758 autorisait Louis de Bourbon-Condé, comte de Clermont, à lever un corps de troupes légères sous le nom de Volontaires étrangers de Clermont-Prince, à l'effectif de 1.800 hommes, soit 2 compagnies de grenadiers, 9 de fusiliers et 16 compagnies à cheval, effectif réduit d'ailleurs à 1.200 hommes dès le 15 août de la même année.

L'ordonnance de 1763. — A l'issue de la guerre de Sept ans, l'ordonnance royale du 1^{er} mars 1763 concernant les troupes légères, conservait les Volontaires de Clermont-Prince sous le titre de « Régiment des Volontaires de Clermont ». Le corps prenait rang avec le n^o 5 des Légions légères maintenues, à la suite des Légions Royale, de Flandre, de Haynault et de Conflans; il était en même temps ramené à 9 compagnies : une de grenadiers, 4 de fusiliers et 4 de dragons.

La composition du Régiment des Volontaires de Clermont, d'après l'ordonnance précitée, devait être la suivante :

État-major	Temps de paix	Temps de guerre
Colonel-lieutenant.	1	1
Lieutenant-colonel.	1	1
Major	1	1
Aide-major d'infanterie.	1	1
Aide-major de dragons	1	1
Sous-aide-major d'infanterie	—	1
Sous-aide major de dragons	—	1
Quartier-maître.	—	1
Trésorier	—	1
Aumônier	—	1
Chirurgien	—	1

Compagnies de grenadiers, de fusiliers et de dragons :

Même composition que pour les autres légions (2).

De même que les autres légions légères, le corps ne devait avoir ni drapeau, ni guidon, ni timbales.

(1) Les données qui suivent sur les Volontaires de Clermont-Prince sont empruntées à l'étude remarquablement documentée publiée par M. Despréaux dans le *Carnet de la Sabretache*, année 1937.

(2) Cf. *Le Passepoil*, 28^e année, p. 2.



FIG. 1. — Légion de Condé 1763-1768
d'après un tableau du temps.
Exposition de Baden-Baden 1947.

Grenadier. — Bonnet à poils noir, plaque blanche, plumet blanc à sommet rouge, flamme rouge à passepoils et gland blancs.

Habit chamois fermé par une rangée de boutons blancs; collet rabattu, parements en pointe et patte d'épaule chamois, retroussis rouges. Veste et culotte rouges, guêtres blanches. Buffleterie blanche, boucle de ceinturon jaune. Jabot et manchettes blancs. Sabre garni en cuivre, dragonne blanche, fusil garni en cuivre.

Dragon. — Casque à bombe et cimier en cuivre, turban fauve, crinière blanche. Même uniforme que le grenadier, fleur de lis chamois aux retroussis. Bottines de dragon à éperons blancs, manchettes de bottes blanches. Giberne noire, baudrier et banderole porte-mousqueton blancs. Fourreau de sabre garni en cuivre.

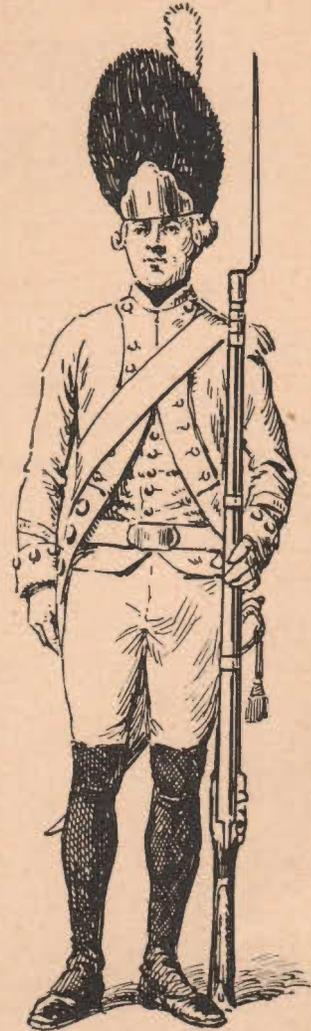


FIG. 2. — Grenadier de la
Légion de Condé vers
1775.

D'après une figurine contemporaine en carton découpé.

Bonnet à poils noir, plaque jaune, plumet blanc. Habit chamois, collet, revers, parements, épaulette et retroussis rouges, boutons blancs, galon de grade blanc ou argent. Veste rouge, culotte blanche. Buffleterie blanche, plaque de ceinturon jaune, sabre à garde en cuivre, dragonne blanche, fusil garni en cuivre.



FIG. 3. — Fusilier de la Légion de Condé vers 1775. D'après un dessin contemporain conservé au château de Windsor.

Chapeau à galons et cocarde blancs. Habit chamois, collet, revers, parements, retroussis et veste rouges. Boutons blancs. Culotte et guêtres blanches. Buffleterie blanche, plaque de ceinturon jaune. Fusil garni en fer.



FIG. 4. — Légion de Condé vers 1773. D'après un tableau de Petzinger. Musée de Darmstadt.

Grenadier. — Bonnet à poils noir, plumet et cordon blancs. Habit chamois, collet, revers, parements, retroussis, patte d'épaule rouges, boutons blancs. Veste rouge, culotte et guêtres blanches. Ceinturon à boucle de cuivre. Sabre garni en cuivre, dragonne blanche.

Dragon. — Casque à bombe et cimier en cuivre, plumet blanc à base noire, turban et visière en peau mouchetée, cordon à raquettes et glands blancs. Même habit que le grenadier avec en plus une aiguillette rouge, gants à parements chamois, culotte chamois, bottes à éperons blancs. Ceinturon à boucle jaune. Sabre à garde de cuivre, dragonne blanche, fourreau à garnitures en fer, dard en cuivre.

L'ordonnance de 1766. — Par ordonnance de mars 1766, le Régiment des Volontaires de Clermont était transformé en Légion de Condé, avec le Prince de Condé comme colonel, et mis sur le même pied que les autres légions, soit 17 compagnies : une de grenadiers, 8 de fusiliers et 8 de dragons. Son état-major, outre le colonel-lieutenant, s'augmentait d'un second colonel, dit colonel-commandant, et d'un « officier chargé de la caisse » (1).

En 1776, à la suppression des légions, l'infanterie de la Légion de Condé était répartie dans différents régiments d'infanterie; la cavalerie formait 4 escadrons versés respectivement dans les régiments de la Marche, Conti, Lorraine et Custine.

Les uniformes. — Nous empruntons à l'étude déjà citée de M. Despréaux la description de l'uniforme des Volontaires de Clermont (d'après l'État militaire de 1760).

« *Cavalerie.* — Habit ventre-de-biche, revers, collet, parements et doublure rouges, boutons d'étain plats, boutonnières blanches, manteau ventre-de-biche à collet rouge, veste rouge, avec bouton et boutonnières comme sur l'habit, bottes molles, casque de cuivre jaune à bourrelet écarlate et aigrette blanche.

« *Infanterie.* — Pareil à celui de la cavalerie, à l'exception des revers sur l'habit. Les grenadiers ont une aigrette rouge à leur casque, les fusiliers l'ont blanche. »

Ajoutons qu'à la même étude sont jointes la reproduction du portrait d'un officier du corps et celle du sabre de la cavalerie.

L'ordonnance de 1763 réglait en ces termes la tenue du Régiment des Volontaires de Clermont :

« Habit de drap ventre-de-biche, doublé de serge ou cadis rouge, collet et parement en retroussis à la polonaise de drap ventre-de-biche, fixé avec un petit bouton, dix gros sur le devant de l'habit, un à la manche, et un à la poche, en toile, qui sera cousue dans les plis.

« La veste de drap rouge, avec une patelette de drap ventre-de-biche à la manche, doublée de toile écrue, fermée de dix boutons sur le devant, sans poches.

« Boutons blancs unis, forme plate.

« L'équipage de cheval des dragons sera de drap ventre-de-biche, bordé d'un galon de la largeur d'un pouce, en laine, fond blanc, coupé au milieu d'une raie ventre-de-biche large de 4 lignes. »

Les distinctions des grades, des différentes compagnies, et celles des tambours, prévues par la même ordonnance, étaient communes aux six légions (2).

C'est sensiblement l'uniforme réglé par l'ordonnance en question que portent le grenadier et le dragon empruntés par M. Rousselot au tableau du margrave de Bade (exposition de Baden-Baden), reproduit en noir dans le *Passepoil* (3), si l'on en excepte les culottes de drap rouge et le casque du dragon, en cuivre au lieu d'être en fer. Ces tenues peuvent être datées de 1763-1768.

Le tableau du Musée de Strasbourg (4), déjà utilisé à propos de la Légion Royale, donne pour celle

(1) État militaire de 1771.

(2) Cf. *Le Passepoil*, 28^e année, p. 3-6.

(3) *Le Passepoil*, 26^e année, p. 35.

(4) C'est ce tableau qu'a utilisé M. Rousselot pour la planche n^o 1.



J. Roussel

Dragon de la Légion de Condé 1770-1775.

D'après une peinture d'époque conservée au Musée de l'Armée.

Casque à bombe et cimier en cuivre, turban en peau de chien de mer, plumet blanc, cordon raquettes et glands blancs, rosaces du turban en cuivre, col blanc, habit chamois, collet, revers, parements, retroussis, épaulette et aiguillette rouges, boutons blancs, veste rouge, culotte et gants chamois, bottes noires, éperons noircis. Buffleterie blanche, giberne noire, mousqueton au crochet, boucles du ceinturon et des bélières en cuivre. Fourreau de sabre à chape et bracelet en fer et dard en cuivre. Harnachement de cavalerie légère, cuirs noirs, mors à bossettes jaunes, schabraque en mouton blanc à feston chamois, porte-manteau chamois galonné de rouge, étriers noircis, manteau gris blanc sur les fontes.

de Condé des tenues quelque peu différentes, et certainement postérieures, qui correspondent à celles données pour la Légion de Condé par les États militaires; celui de 1771, entre autres, donne :

« Habit de drap chamois-Condé, doublé de serge ou cadis rouge; collet, revers et petit parement rond de drap rouge, 7 petits boutons aux revers, 3 au-dessous et 3 gros sur le parement de drap rouge sans patelette, doublée de toile écrue, fermée de 10 boutons sur le devant, sans poches ni pattes; boutons blancs unis, forme plate. L'équipage de cheval de dragons est de peau de mouton, liseré de tricot chamois-Condé festonné. »

Le tableau de Strasbourg nous renseigne en même temps sur le curieux manteau des dragons; il donne également la tenue fort inédite des trompettes de dragons (1) — lesquels aux termes de l'ordonnance de 1763 auraient dû avoir des tambours.

M. Rousselot a complété ces documents par plusieurs croquis empruntés à des sources diverses.

En outre, l'étude de M. Despréaux sur la Légion de Condé (2) reproduit deux portraits fort intéressants : celui du Prince de Condé en colonel de la Légion et celui d'un recruteur de corps.

L'ouvrage de Marbot et Noirmont donne la tenue suivante pour 1766-1776 : *Cavalerie*. — Habit chamois, collet rabattu, revers, parement rond, retroussis rouges, boutons blancs. Veste et culotte blanches. Équipage de cheval en peau blanche à festons chamois. — *Infanterie*. — Même tenue.

Nous n'insisterons pas sur les tenues données pour les Volontaires de Clermont et la Légion de Condé par les ouvrages classiques de Mouillard et de Lienhart et Humbert, qui se rapprochent des sources déjà énumérées, mais sur l'authenticité desquelles il est assez difficile de se prononcer.

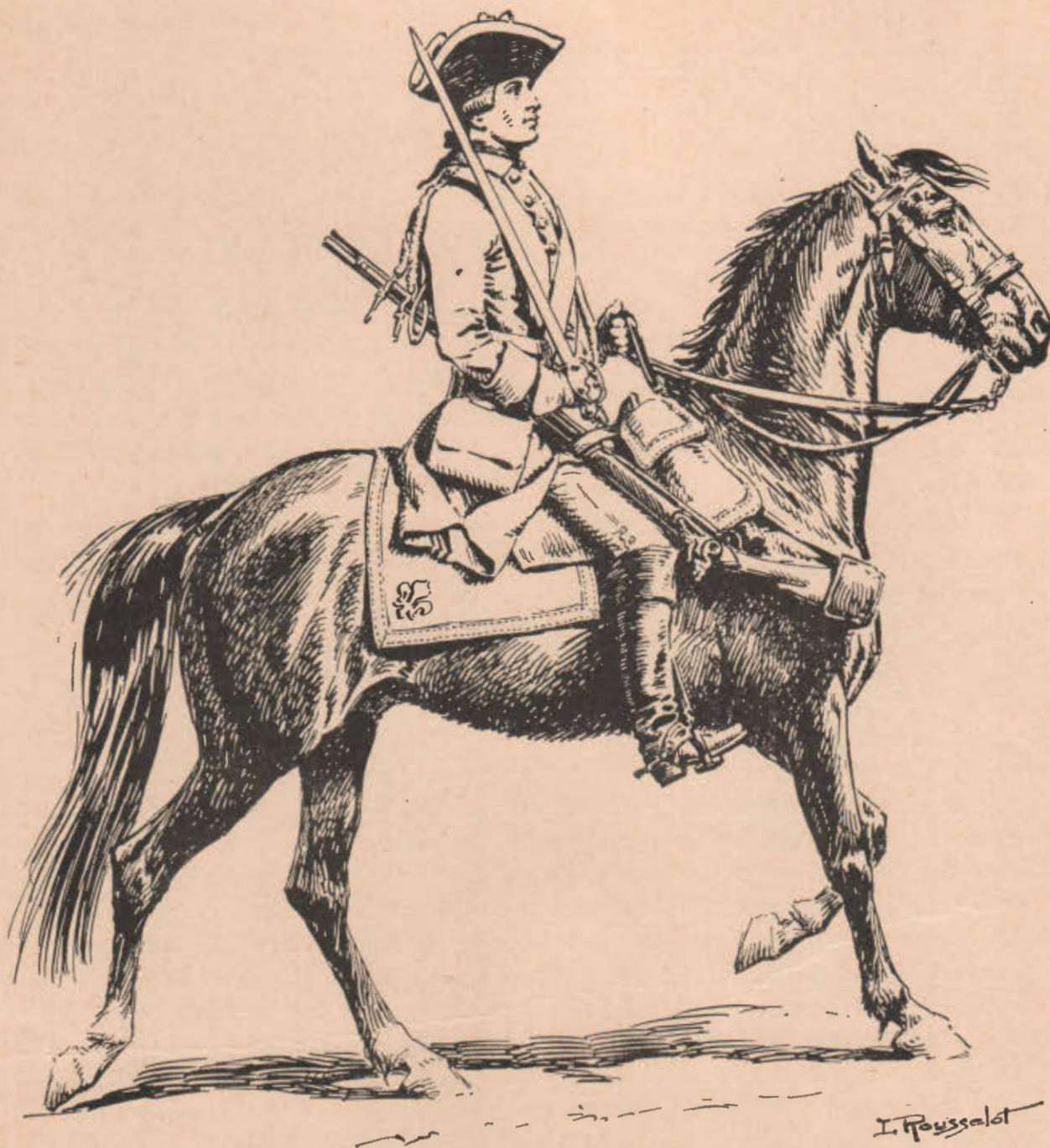
Lieutenant-colonel René DARBOU.

(1) Ce trompette porte, avec quelques enjolivements, la tenue aux mêmes couleurs que la troupe, laquelle correspond d'ailleurs à celles de la livrée de Condé.

(2) *Carnet de la Sabretache*, 1937, p. 449 sq.

LA LÉGION ROYALE

Nous donnons sur la page suivante la reproduction d'un dessin de L. Rousselot d'après Christian Becker sur la Légion Royale, qui nous était parvenu trop tard pour figurer dans notre dernier numéro et qui complète l'article composant les pages 1 à 8 de la 28^e année du *Passepoil*.



Dragon de la Légion Royale 1762.
D'après Ch. Becker.

Chapeau noir à galon d'argent et cocarde blanche; cheveux naturels, cravate noire; habit bleu de roi; collet, revers, parements et retroussis écarlates; boutons et aiguillettes blancs; veste écarlate; culotte de peau, gants, gibernes et porte-giberne ocre; bottes noires; sabre à garde en cuivre; fusil garni en cuivre; selle en cuir brun foncé; chaperons et housse écarlate à galon blanc bordé de deux rangées de petits carreaux bleus; fleur de lis blanche dans l'angle de la housse; tous les cuirs du harnachement noirs; mors à bossettes blanches, cheval bai foncé ou noir.

QUESTIONS ET RÉPONSES

147^e question (posée par le commandant Stiot). — Un de nos collègues pourrait-il me donner la description et si possible le croquis des pistolets de mamelucks (pistolets de ceinture, pistolets d'arçon).

148^e question (posée par le commandant Stiot). — A quelle date a été créé l'insigne de brevet de chef de section pour les sous-officiers (référence du texte) composé d'un médaillon circulaire avec deux épées croisées entouré d'une couronne de feuilles de chêne.

149^e question. — A quelle date a été créé (référence du texte) l'insigne pour les combattants de la grande guerre consistant en une fausse visière en laiton doré qui se rivait sur la visière du casque.

150^e question (posée par M. H. M.). — Le recueil des planches d'Aubry de 1822-1823 donne à l'artillerie à pied une fleur de lys et une grenade comme ornements de retroussis, alors qu'il donne deux grenades à l'artillerie à cheval. Cette distinction est-elle exacte et conforme à un texte réglementaire quelconque.

151^e question (posée par le capitaine Letrait). — Les régiments de zouaves qui existaient en 1939 (1^{er}, 2^e, 3^e, 4^e, 8^e et 9^e) ont hérité des fourragères gagnées par les régiments de marche de zouaves de la guerre de 1914-1919. Les *B. O.* du ministère de la Guerre donnent la fourragère rouge aux 3^e, 4^e, 8^e et 9^e, jaune et verte aux 1^{er} et 2^e. Or, des renseignements que je tenais d'officiers des 1^{er} et 2^e questionnés par moi en captivité font que je considérais le 1^{er} comme porteur de la fourragère rouge et le 2^e de la fourragère jaune et verte. La planche en couleurs de Maurice Toussaint, parue dans l'ouvrage sur l'armée française de 1935, donne au 2^e la fourragère rouge. Je désirerais savoir quelles sont les fourragères effectivement portées par ces deux régiments : 1^{er} et 2^e zouaves.

La question est encore beaucoup plus compliquée en ce qui concerne les régiments des tirailleurs en raison d'abord de leur nombre, ensuite du port par eux de trois fourragères différentes, enfin du fait que les régiments de marche ont été composés de bataillons provenant de régiments organiques différents et ont donné par la suite des régiments organiques portant d'autres numéros (le 1^{er} de marche devenant le 33^e R. T. A., le 2^e devenant le 22^e R. T. A., le 4^e devenant le 24^e, etc...).

Pourrait-on me renseigner sur les droits au port des différentes fourragères des régiments de tirailleurs algériens et tunisiens ayant existé entre 1919 et 1940?

Réponse à la 150^e question. — Il y a erreur en ce qui concerne l'artillerie à cheval. Le tableau annexé à l'instruction d'octobre 1822 sur l'uniforme de l'artillerie à cheval indique comme ornements des retroussis : grenades et fleurs de lys, par conséquent comme dans l'artillerie à pied.

UN COLLECTIONNEUR D'UNIFORMES DU XVIII^e SIÈCLE

LOUIS IX DE HESSE-DARMSTADT

Parmi les nombreux amateurs d'art et collectionneurs princiers du XVIII^e siècle, se détache la curieuse personnalité du Landgrave Louis IX de Hesse-Darmstadt. Sa carrière militaire et ses états de service valent la peine d'être évoqués ici et expliquent largement son penchant vers la curiosité militaire.

Prince-héritier du Landgraviat de Hesse-Darmstadt et des vastes territoires du comté de Hanau-Lichtenberg en Alsace, il entre au service de la France et obtient en 1742 le commandement du Régiment Royal Allemand Cavalerie en garnison à Strasbourg. Il participe avec éclat au siège de Prague et quitte le régiment en 1743 après la campagne de Bohême. Il fixe alors sa résidence à Pirmasens, faisant partie du comté de Hanau, où il crée une compagnie de grenadiers à son goût, la « Leibgrenadiergarde ». Admirateur enthousiaste du jeune roi Frédéric II de Prusse, il lui offre ses services et accepte le commandement d'un régiment d'infanterie prussienne avec le rang de major-général. La deuxième guerre de Silésie lui permet de se distinguer et nous le retrouvons à Pirmasens dès 1745 où il peut donner libre cours à ses penchants jusqu'à la guerre de sept ans (1756-1762) à laquelle il prend part activement comme lieutenant-général. En 1762 nous le voyons dès le lendemain de la guerre accepter l'offre de l'impératrice Marie-Thérèse qui le couvre d'honneurs et lui offre, avec le grade de maréchal de camp, le régiment Maguire.

En 1768, il succède à son père et devient Landgrave de Hesse-Darmstadt sous le nom de Louis IX et, dédaignant la cour princière de Darmstadt, il s'installe définitivement dans la petite ville de Pirmasens dont il fait sa résidence et qu'il transforme en ville de garnison modèle. A part toutes les manifestations de l'art militaire, ses préférences vont aux brillants uniformes, aux différentes formes de l'exercice et du maniement d'armes, au rythme des tambours et des musiques militaires. Les évolutions et la tenue de ses grenadiers n'ont pour lui qu'un but spectaculaire, il fait de ce régiment une sorte de corps de ballet militaire dont il fait évoluer l'appareil étincelant pour le seul plaisir de ses yeux. Compositeur passionné de marches militaires, virtuose du tambour lui-même, il n'a pas couché sur le papier moins de 92.176 marches ! (sic).

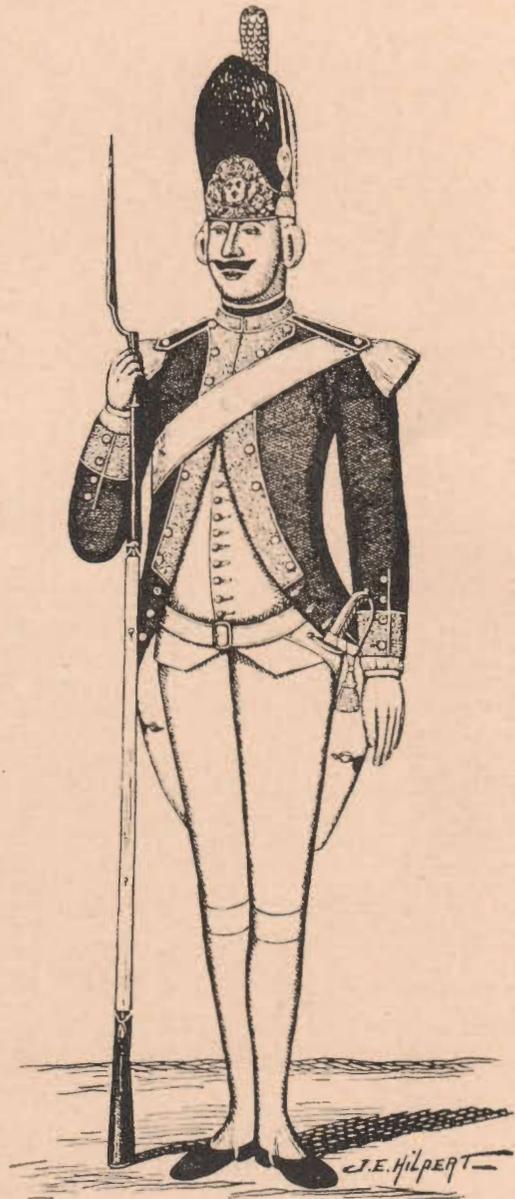
D'autre part, la peinture militaire compte parmi ses principales occupations. Deux peintres, le conseiller de cour Jean-Conrad Linck et le major Jacques Stockmar, officier de son régiment de grenadiers, sont constamment occupés à peindre sur carton des militaires de toutes les armées européennes, aux uniformes les plus curieux et les plus variés, d'une taille allant jusqu'à 1 m. 50. Un troisième peintre, dont nous ignorons le nom, est chargé de reproduire les dames de la Cour de France dans des attitudes et des parures diverses. Tout le décor des pièces habitées par le prince est essentiel-

lement militaire : les papiers peints recouvrant les murs, et de nombreux paravents sont parsemés de soldats et de sujets militaires.

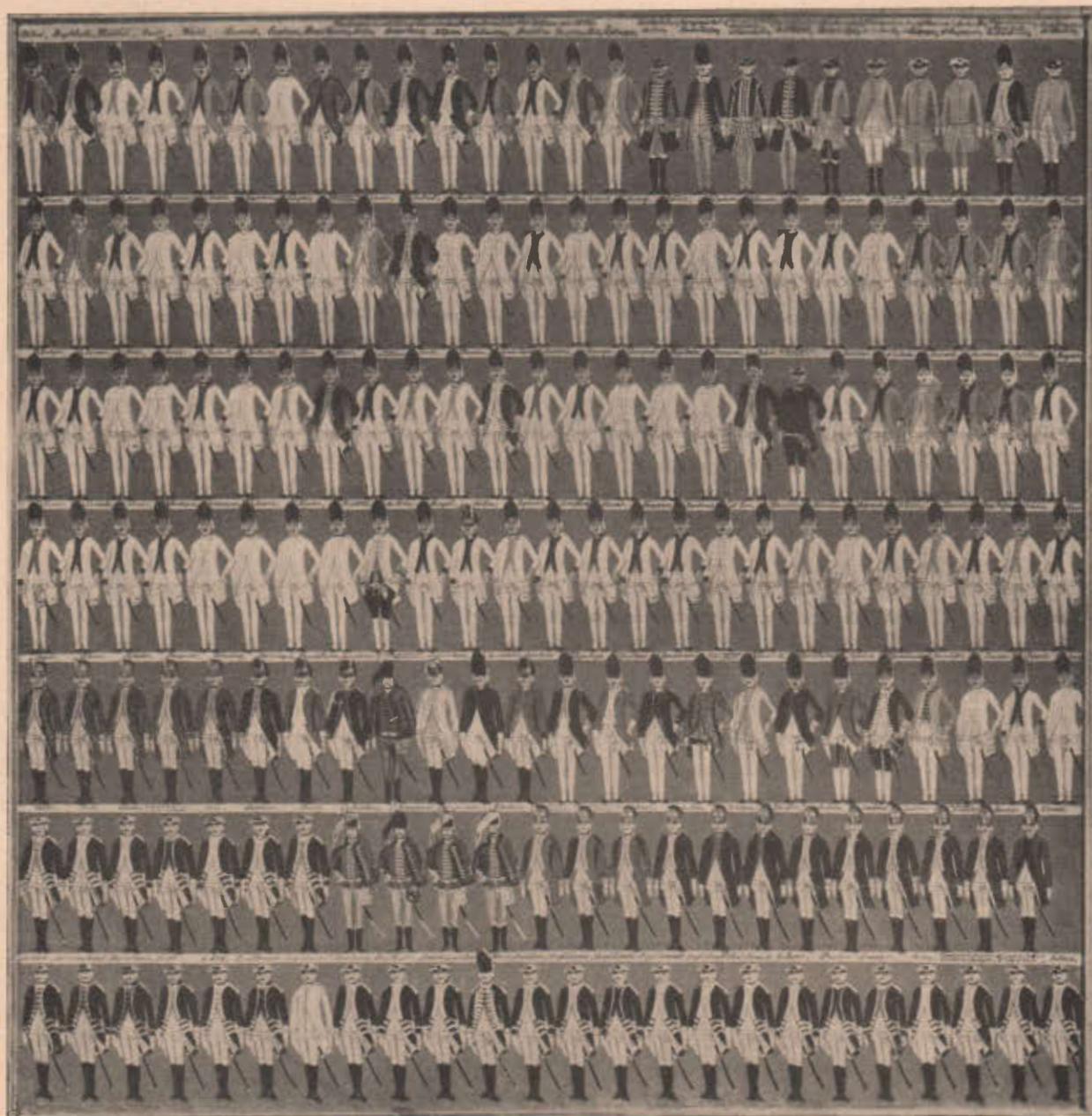
Amateur passionné des beaux uniformes, le prince fait noter minutieusement tous les détails des galons, passementerie et équipements au cours de ses nombreux voyages et déplacements. Une estrade entière est remplie d'une formidable collection de soldats peints sur bois ou sur carton, découpés et montés sur plots de bois, rappelant nos petits soldats de Strasbourg. Dans cet ensemble se trouvent représentés des quantités de portraits d'officiers, de sous-officiers, musiciens et soldats de la garnison de Pirmasens, œuvre du peintre Linck, tandis que les tenues et leurs détails sont confiées au major Stockmar. Après avoir été nommé maréchal de camp de l'armée russe en 1774 par la Grande Catherine, Louis IX devient colonel-proprétaire du régiment français de Royal-Bavière en garnison à Strasbourg en 1780 qui derechef prend nom de Royal-Hesse-Darmstadt-Infanterie. Dès 1783 le Landgrave en cède le commandement à son fils Louis-Frédéric, alors capitaine au régiment d'Anhalt-Infanterie à Strasbourg.

La belle allure et le séyant uniforme du Royal-Hesse-Darmstadt nous ont été conservés grâce à une série de peintures qui sont l'œuvre de Jean-Michel Petzinger, enfant de Pirmasens, et lui aussi peintre militaire attitré du Landgrave Louis IX. Un cinquième peintre militaire, bien connu des collectionneurs d'estampes, est Nicolas Hoffmann né à Darmstadt vers 1740. Envoyé en mission à Paris en 1775, il y exécute à partir de ce moment pour le prince de nombreuses suites d'aquarelles et planches militaires françaises ainsi que des portraits.

Le panneau dont nous reproduisons ici la photographie aimablement communiquée par le vicomte Grouvel est intitulé : « Uniformen der sämtlichen Französischen Regimenter nach dem Etat militaire von 1773 ». Ses dimensions sont de 1 m. 10 environ au carré. Le même existe pour les Prussiens et Autrichiens.



Grenadier du Régiment
de Royal-Hesse-Darmstadt vers 1780,
d'après le grand paravent de Darmstadt,
peint par Petzinger.



Panneau concernant l'Armée française.

D'après l'État Militaire de 1773.

Cabinet militaire du Landgrave de Hesse-Darmstadt.

Louis IX meurt à Pirmasens en 1790, et avec lui s'éteint ce brillant ballet militaire, une des dernières manifestations d'une ère spirituelle dont le sens de la forme et le bon goût apparaissent particulièrement éclatants.

Que sont devenues depuis ces collections, ces peintures, cette documentation contemporaine qui nous renseignerait d'une manière particulièrement précise sur l'aspect extérieur des troupes françaises, prussiennes, autrichiennes et de Hesse-Darmstadt pendant la seconde moitié du XVIII^e siècle? Ce qui se trouvait en 1790 à Pirmasens : panneaux de bois, paravents, soldats de bois et de carton, une collection entière d'uniformes et d'équipements offerts au prince, fut impitoyablement balayé par les troubles de la Révolution et les événements guerriers de l'époque, à la grande joie des habitants, récupérant du beau drap à bon compte, mais surtout à la joie des gamins accaparant ainsi des jouets inattendus, mais dispersant en même temps une précieuse documentation à jamais disparue. Fort heureusement ce sort fut épargné aux collections se trouvant à la résidence, au palais de Darmstadt. Incorporées parmi les collections princières de la Maison de Hesse-Darmstadt, elles constituent une partie du fond dit « cabinet de Darmstadt », propriété privée de la maison princière.

La documentation française y est particulièrement précieuse pour nous; elle se compose de plusieurs panneaux et paravents se rattachant aux troupes de France, principalement au Royal-Allemand-Cavalerie et au Royal-Hesse-Darmstadt-Infanterie. Nous y reconnaissons des œuvres de J.-M. Petzinger et de Nicolas Hoffmann; une nombreuse suite de planches et d'estampes de ce dernier complète l'ensemble de cette documentation. A l'heure qu'il est, nous ignorons malheureusement le sort de ces collections, qui, selon certains renseignements, paraissent avoir partiellement péri dans les nombreux bombardements dont la ville de Darmstadt a été l'objet.

Quant au petit musée de Pirmasens, reconstitué vers la fin du siècle dernier, un témoin nous a rapporté que certains panneaux avaient servi à boucher des fenêtres dont les vitres avaient éclaté par la déflagration des obus.

Grâce à l'heureuse initiative de deux collectionneurs français, le vicomte Grouvel et le colonel de Liocourt, la majeure partie de la documentation du cabinet de Darmstadt avait pu être photographiée et soigneusement relevée à la veille de la guerre et se trouve ainsi sauvée pour la postérité.

Paul MARTIN.

TROMPETTES DE CARABINIERS (1810)

(PLANCHE HORS TEXTE N^o 2)

Les trois trompettes de carabiniers représentés sur la planche 2 sont tirés de la copie du manuscrit dit « de Marckholsheim », dont l'original a vraisemblablement été détruit lors des combats livrés sur les bords du Rhin en juin 1940. Nous avons respecté intégralement les titres donnés par le manuscrit, et cette reproduction est faite en plein accord avec le dernier détenteur du manuscrit qui en avait effectué la copie.

Deux uniformes de trompettes de carabiniers sont bien connus autour de 1810. Le premier en service en 1809 correspond à l'uniforme bleu foncé de la troupe; il comporte l'ourson noir avec l'habit rouge à revers bleus; le second en service fin 1811, et qui a fait la campagne de Russie, correspond à l'uniforme blanc de la troupe; il comporte le casque avec l'habit bleu ciel à boutonnères blanches.

Les trois trompettes reproduits ici se placent entre ces deux types connus et correspondent à une période de transformation et de tâtonnements. Essayons de préciser les dates : le décret donnant la cuirasse aux carabiniers est du 24 décembre 1809; mais les deux régiments, qui sont à Hanovre depuis mars 1810, ne se mettent en route qu'en juin vers leur dépôt de Lunéville où ils arrivent les 25 et 26 juin 1810. La lettre du lieutenant d'Algay, citée par Margerand dans sa plaque sur les « Cuirasses des carabiniers », et datée du 18 mars 1811, dit : « *Les cuirasses et les casques nous arrivent à mesure qu'on les forge. Au 1^{er} mai le plus essentiel sera terminé et alors nous pourrons paraître avec notre brillant costume.* » Le 28 octobre 1811 les carabiniers quittent Lunéville revêtus de leur nouvel uniforme au complet pour être passés en revue, le 5 novembre, à Cologne par l'Empereur. Donc le changement d'uniforme des carabiniers s'est fait au dépôt de Lunéville où se trouvait le maître tailleur avec ses ouvriers, et sous les yeux des membres du Conseil d'administration. C'est sur ce dépôt que furent dirigés casques et cuirasses entre juillet 1810 et l'été 1811; c'est donc entre ces deux dates qu'il faut placer les trois personnages de notre planche.

Divers essais furent certainement faits au dépôt concernant l'uniforme projeté, et des habits y furent confectionnés. Ceux-ci devant être portés sous la cuirasse il était assez logique de les faire en forme d'habit-surtout comme ceux des cuirassiers; car c'est à ce moment que les cuirassiers commencent à porter l'habit-surtout à basques longues, fermé par une rangée de boutons, en remplacement de l'habit-veste à revers. Les trompettes eux-mêmes, quoique ne devant pas en principe porter la cuirasse, subirent le contre-coup de ces tâtonnements, et leur nouvel habit, dépourvu de revers, fut confectionné en forme de surtout et fermé par une rangée de sept boutons, agrémentés de brandebourgs en fil blanc d'un modèle particulier. Ces brandebourgs, terminés par des macarons et des floches ne sont pas particuliers aux carabiniers et nous connaissons trois trompettes de cuirassiers dont l'habit-veste rouge est ainsi agrémenté; l'un d'eux figure dans le manuscrit précité, et les deux autres se trouvent dans un des recueils de dessins au trait de la collection Dubois de l'Estang.

Notre trompette à pied est donc représenté avec cet habit-surtout; il porte encore le plumet mi-partie blanc et rouge en usage auparavant. Nous ignorons malheureusement quel était le sens des poches figurées sur les basques de ce vêtement; il est vraisemblable qu'elles étaient en travers comme sur l'ancien habit. L'indication : « Début du cuirassement » est vague; il est probable que cet uniforme a été confectionné dès le retour des carabiniers à Lunéville, c'est-à-dire vers juillet-août 1810.

La tenue d'essai portée par le trompette-major contient des détails d'uniforme des années antérieures; ce sous-officier porte son bonnet à poils blanc de chef-trompette et son ancien habit à revers avec le ceinturon sur la veste; ses retroussis sont galonnés, peut-être en fil, et ornés de grenades en argent; ses épaulettes à corps en galon d'or ont la tournante en argent et les franges bleues recouvertes par des franges en argent et sa dragonne en buffle jaune a le gland mélangé. Par contre, la housse de son cheval, peut-être d'une confection plus récente, est dépourvue de son second galon et est, ainsi que le porte-manteau, liserée de rouge. A noter aussi, les basques de l'habit posées sur le porte-manteau comme au XVIII^e siècle et l'absence de manteau qui devait être fixé sur les fontes et recouvert par la schabraque. Quant à la cuirasse dont les épaulières ont les écailles et la plaque à mortaises en fer, c'est certainement un modèle mis à l'essai avant l'adoption du modèle définitif.

Le troisième trompette, coiffé du casque à chenille blanche, porte l'habit-veste des mêmes couleurs et ornements que l'habit long du premier. Il est daté de 1810, mais semble plus tardif que les autres et doit correspondre dans sa coupe à l'habit blanc définitivement adopté; les carabiniers tenant compte des critiques formulées par les cuirassiers, mécontents de leur habit-surtout dont les basques longues étaient gênantes à cheval, ont dû adopter les basques courtes, ce qui leur était d'autant plus facile qu'ils devaient se rééquiper complètement. Ce qui surprend le plus dans ce troisième type, c'est la couleur de son équipage de cheval. Nous supposons que c'est un essai de housse et de porte-manteau destinés peut-être à être utilisés avec l'habit-veste rouge choisi primitivement pour la troupe.

Nous ignorons d'ailleurs si tous les trompettes ont reçu ces tenues et ces nouveaux harnachements ou s'il s'agit d'essais limités à un seul sujet; quoi qu'il en soit, ces tenues rouges n'étaient plus en service en 1812, et c'est vêtus de bleu ciel que les trompettes de carabiniers sont allés en Russie; à cette date, les régiments avaient repris la housse à double galon et replacé le manteau sur le porte-manteau.

Quoique le manuscrit de Marckholsheim n'indique pas à quel régiment appartiennent ces trois trompettes, nous supposons qu'ils sont du premier, le manuscrit contenant également le trompette-major du 2^e régiment habillé en bleu ciel, coiffé du bonnet d'ourson blanc et daté « fin 1810 ». Il semblerait donc que c'est au 1^{er} régiment seul que les essais auraient été faits, avant l'adoption définitive de l'habit-veste blanc pour la troupe et bleu ciel pour les trompettes.

L. ROUSSELOT.

ÉCHOS ET NOUVELLES

Le service vétérinaire. — Nous croyons devoir signaler à l'attention de nos lecteurs un événement important qui a passé inaperçu du public mais qui modifie complètement l'organisation de ce service. Un arrêté ministériel en date du 10 octobre 1944 a rétabli la sous-direction du Service vétérinaire de l'armée, et rattaché celle-ci à la direction générale du service de santé militaire. Pour consacrer cette importante décision une cérémonie a eu lieu le 2 mars 1945 à la Salle Laveran du Val-de-Grâce qu'a présidée, en remplacement du ministre empêché au dernier moment, le général Leyer chef d'état-major général de l'armée.

Les braves maréchaux des logis chefs, qualifiés d'artistes vétérinaires, qui dirigeaient ce service dans les régiments de cavalerie de l'Empire et de la Restauration n'en reviendraient pas du chemin parcouru en un siècle par leurs successeurs, en apprenant qu'il existe en France un poste de vétérinaire général dont le titulaire était, en 1945, M. Brocq-Rousseau, savant biologiste, membre de l'Académie de Médecine et quelques vétérinaires-colonels dont plusieurs sont également docteurs en médecine. C'est d'ailleurs le nombre toujours croissant de vétérinaires militaires, docteurs en médecine qui a été l'une des causes de l'ascension de ce service, consacrée aujourd'hui par son rattachement au service de santé. Rappelons que l'état d'officier n'a été conféré aux vétérinaires militaires qu'en 1852 et que l'assimilation aux grades de la hiérarchie militaire date de 1884. En 1902, était créé le premier vétérinaire colonel et, en 1913, un vétérinaire inspecteur avec grade de général.

Carrousel de l'École de Saumur. — Cette brillante fête a eu lieu trop tard en 1948 pour que sa relation puisse prendre place dans notre dernier numéro du *Passepoil* ; nous ne voudrions pas manquer de signaler le grand succès qu'elle a obtenu. Le cadre noir présenté par le chef d'escadron Margot fut naturellement le grand triomphateur de la journée ; la partie motorisée enchantait vraiment les spécialistes ; mais c'est le carrousel des quadrilles de lanciers qui intéressa surtout le grand public et les passepoileurs. Nous sommes heureux de constater qu'un réel effort avait été fait pour que les quatre groupes nous rappellent le plus exactement possible les cuirassiers, dragons, chasseurs et hussards que nous avons connus dans notre jeunesse ; c'est en effet la cavalerie de l'époque 1900 qui avait été reconstituée. L'école des trompettes a de son côté trouvé son habituel succès.

L'école de Saumur, brillamment commandée aujourd'hui par le général de Langlade (qui fut membre du *Passepoil* à l'époque où il était gouverneur de Strasbourg), a su montrer que la motorisation n'avait pas encore tué l'équitation en France.

L'Exposition Napoléon Bonaparte à l'Hôtel des Invalides. — Tous les étrangers qui sont venus de mai à octobre 1949 à Paris n'ont pas manqué de visiter la grandiose exposition que la Société des Amis du Musée de l'Armée avait organisée à l'Hôtel des Invalides sous le titre

« Napoléon Bonaparte ». C'est toute l'histoire des uniformes du Premier Empire entrevue au travers des souvenirs et des objets personnels ayant appartenu à l'Empereur et à sa famille que présentait cette exposition; c'est aussi une des plus émouvantes pages de l'histoire de France évoquée par ces tableaux, ces vêtements, ces décorations et ces armes. Grâce soient rendues aux organisateurs de cette exposition qui, mieux que n'importe quelle autre, a pu contribuer à relever le prestige de la France non seulement aux yeux de l'étranger, mais à ceux des centaines de milliers de Français qui l'ont visitée, et félicitations au commandant Lachouque, membre du Comité du Passepoil qui fut la cheville ouvrière de son organisation.

Fédération des Sociétés d'histoire militaire. — Cette fédération, dont nous avons annoncé l'année dernière la création, a tenu au cours de l'année plusieurs réunions et a permis aux sociétés intéressées de multiplier leurs contacts et d'organiser le calendrier de leurs manifestations.

La création d'un organe commun est une question beaucoup plus délicate. Comme le commandant Bucquoy l'avait fait remarquer dès la première réunion, un organe commun qui intéresserait les amateurs de toutes les spécialités différentes de ces sociétés serait d'un prix de revient supérieur au plus cher des organes actuellement existants. L'organe commun à créer devrait donc se borner à traiter les questions intéressant à la fois tous les amateurs de curiosités militaires. Ce *dénominateur commun* aux cinq sociétés se bornerait donc à des échos et nouvelles, des questions et réponses, une bibliographie et des annonces. D'autre part, il n'est pas possible de demander à des organes comme le *Carnet de la Sabretache* et le *Passepoil* ayant déjà un long passé derrière eux de se faire hara-kiri au bénéfice d'un organe nouveau. La question reste donc à l'étude, et peut-être la disparition du *Passepoil* après 1950 permettra-t-elle une solution. En tout cas un seul point est envisagé pour l'instant c'est la fusion de la Société « Insignes et Traditions » avec celle des « Amis du Musée de l'Armée ».

Georges Klaenschi. — On nous signale le décès à Strasbourg, en juillet 1949, d'un des derniers peintres de petits soldats de Strasbourg, M. Georges Klaenschi décédé à l'âge de soixante-sept ans. Ayant gardé la formule du petit soldat découpé et collé sur carton, Klaenschi à la suite du maître Ganier-Tanconville dessinait lui-même ses personnages et donnait ainsi à chacun une physionomie particulière. Sa revue des sapeurs-pompiers de Strasbourg en 1865, qui est actuellement la propriété du Musée Historique est, à cet égard, un chef-d'œuvre.

Perle documentaire. — La Bibliothèque Nationale a organisé dernièrement une exposition Alfred de Vigny où l'on pouvait admirer un portrait à l'huile de l'auteur du « Cor » avec cette étiquette : « Alfred de Vigny en uniforme de mousquetaire rouge. » Notre collègue M. F... qui visitait l'exposition en est resté bleu, et le gardien interpellé a donné comme explication que ce portrait avait dû être prêté par une collection privée et qu'on avait dû laisser l'étiquette d'origine. Renseignements pris, le portrait portait la mention « Prêté par le Musée Carnavalet ! » Sans commentaires.

LES CHASSEURS A CHEVAL SOUS LA PREMIÈRE RESTAURATION (1814-1815)

(Compléments)

(PLANCHES HORS TEXTE N^{os} 3 ET 4)

Il nous a été possible de rassembler quelques données complémentaires à ajouter à notre étude sur les chasseurs à cheval de la Première Restauration, en même temps que de préciser certains points.

CHASSEURS DU ROI, 1^{er} RÉGIMENT. — Nous reproduisons ci-après une lettre du général Dupont, ministre de la Guerre, qui indique la date de la fusion du Régiment des Chasseurs du Roi (formé le 23 avril 1814) avec le 1^{er} Chasseurs de l'Empire (archives de la Guerre).

Paris, 18 mai 1814.

Au Général Ricard.

Général, d'après la proposition que vous m'avez faite, je vous préviens que je donne l'ordre au Régiment de Chasseurs du Roi qui est dans la 15^e division militaire, de partir d'Évreux le 21 mai pour arriver à Saint-Germain-en-Laye le 23.

Lè 1^{er} Chasseurs devant être amalgamé avec ce nouveau régiment, je donne l'ordre à ses escadrons de guerre forts d'environ 15 officiers, 54 hommes et 29 chevaux qui étaient en marche de Caen pour Maubeuge, de se détourner de leur route à Rouen et de partir de cette ville le 20 mai pour arriver à Saint-Germain le 23.

Je donne aussi l'ordre au 1^{er} Chasseurs qui est à Maubeuge d'en partir également le 21 pour arriver à Saint-Germain le 31.

Je vous prie de préparer à l'avance le logement de ce régiment à Saint-Germain concurremment avec le 6^e Chasseurs qui s'y trouve et de me donner avis de son arrivée.

DUPONT.

Le procès-verbal d'organisation du nouveau 1^{er} Chasseurs, sous le nom de Régiment du Roi, est du 1^{er} juillet 1814 (même source). Il précise la fusion des deux anciens régiments, qui étaient aux effectifs suivants :

CHASSEURS DU ROI (1). — 1 colonel (M. de Saint-Chamans); 1 major, 3 chefs d'escadron, 39 officiers subalternes et 1 chirurgien; 2 adjudants sous-officiers (rien d'autre au petit état-major); 1 compagnie d'élite, 5 compagnies du centre.

(1) Toujours d'après les Archives de la Guerre, il est intéressant de relever la provenance des officiers qui avaient été affectés à la première formation des Chasseurs du Roi, celle d'avril 1814. Les 2 adjudants-majors proviennent du 8^e Chasseurs, l'aide-chirurgien du 7^e Chasseurs, le quartier-maître du 2^e Chasseurs de la Garde impériale; sur les 8 capitaines, 6 proviennent respectivement des 2^e, 11^e, 19^e et 22^e Chasseurs, un du 20^e Dragons, un était aide de camp du général Piré; parmi les 8 lieutenants, 4 viennent des 7^e, 8^e, 13^e, 22^e Chasseurs, un (Girardin) des Chasseurs de la Garde, un du 1^{er} et un du 4^e Gardes d'honneur, un était aide de camp du général de France; pour les sous-lieutenants, 8 proviennent des 2^e, 13^e, 15^e, 22^e Chasseurs, un du 6^e et un du 7^e Hussards, 3 des Gardes d'honneur, un était maréchal des logis de la Garde nationale à cheval (état du 1^{er} mai 1814 arrêté par le lieutenant-général comte Pajol).

1^{er} CHASSEURS. — 1 colonel (M. Labourée); 1 major, 2 chefs d'escadron, 36 officiers subalternes et 3 chirurgiens; 2 adjudants sous-officiers, 3 vétérinaires, 1 brigadier-trompette et 4 maîtres ouvriers.

5 compagnies du centre (la compagnie d'élite a un effectif néant).

Le nouveau régiment, formé par la fusion de deux corps, fut constitué à 4 escadrons de 2 compagnies (dont 1 d'élite) et un état-major (1 colonel, 1 major, 2 chefs d'escadron, 2 adjudants-majors, 1 quartier-maître, 1 porte-étendard, 2 chirurgiens; 2 adjudants sous-officiers, 2 maréchaux vétérinaires, 1 brigadier-trompette, 4 maîtres ouvriers: tailleur, sellier, bottier, armurier). Un certain nombre d'officiers et d'hommes de troupe étaient mis à la suite. M. de Saint-Chamans (qui avait du reste conquis ses grades sous l'Empire) fut mis à la tête du nouveau régiment ainsi constitué.

L'état des effets d'habillement, établi par le procès-verbal d'organisation, révèle une situation assez peu brillante. On y relève, apportés par l'ex-1^{er} Chasseurs, des habits, gilets, culottes hongroises, pantalons de cheval, schakos, etc., pas de plumets, ni d'aiguilletes; par les ex-Chasseurs d'élite ou Chasseurs du Roi, des habits, culottes hongroises, schakos, pantalons de cheval, pas de gilets, pas d'aiguilletes ou de plumets, Les deux régiments apportent des harnachements assez complets, avec des schabraques. Parmi les effets confectionnés en magasin, il n'existe que trois habits de trompette, versés par l'ex-1^{er} Chasseurs, aucun en provenance des Chasseurs du Roi. Est également versé au magasin l'approvisionnement du 26^e Chasseurs licencié, entre autres du drap vert et du drap blanc, et aussi du drap garance, dont le nouveau régiment n'a pas l'emploi. A remarquer qu'à la date de formation aucun casque ne figure dans les états d'habillement existant, mais seulement des schakos et quelques pompons; il n'y a non plus ni épaulettes, ni aiguilletes (1).

Peu de temps après la formation définitive, par ordre ministériel, les officiers en surnombre sont renvoyés en demi-solde dans leurs foyers, et parmi eux un certain nombre d'officiers de l'ex-Chasseurs du Roi, auxquels à la formation de ce corps il avait cependant été promis de faire partie de la Maison militaire du Roi, telle qu'elle avait été d'abord envisagée (rapport au ministre du 18 juillet 1814).

Quoi qu'il en soit, le colonel de Saint-Chamans s'occupa de donner une tenue définitive au nouveau régiment. De fait, le casque lui fut attribué à peine formé, si l'on en juge par la lettre suivante adressée au ministre de la Guerre par le général comte de Valmy :

Toul, le 1^{er} août 1814.

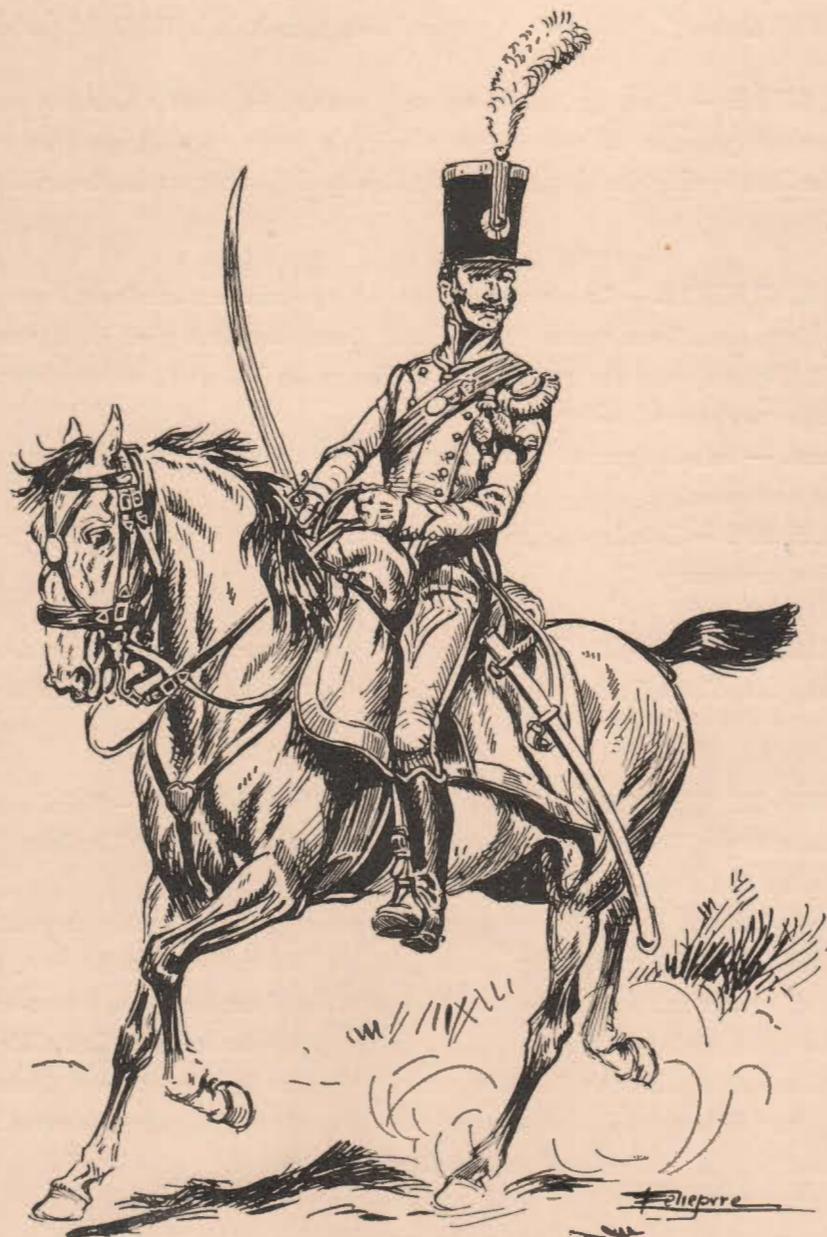
Monsieur le Comte,

... J'ai bien remarqué que le 1^{er} régiment de Chasseurs avait adopté un casque de l'invention du colonel Saint-Chamans. Ce colonel était venu, d'après les ordres de Votre Excellence à ce qu'il m'assura, pour me demander de sa part mon avis sur cette nouvelle coiffure à substituer aux schakos; quoique je pense que ceux-ci aient des inconvénients et qu'on pourrait imaginer mieux, j'ai déclaré au colonel Saint-Chamans que ses casques n'étaient pas de mon goût, et qu'ils me paraissaient plus convenables à la cavalerie pesante qu'à la cavalerie légère; j'ignore s'il vous a fait part de mon avis, mais il me paraît qu'il ne désirait que mon approbation à son idée, car peu de temps après je les ai vus à son régiment.

J'ai l'honneur d'être, etc...

Le Lieutenant-général comte de Valmy.

(1) Ceci rendrait assez difficile à expliquer les tenues du Régiment du Roi de la première formation que nous avons données, d'après des estampes contemporaines, p. 22 et 23 de la 27^e année du *Passepoil*. Il faut toutefois en conclure que le casque a dû être donné à ce corps par Saint-Chamans avant la fusion avec le 1^{er} Chasseurs; qu'il dut dissimuler ces coiffures lors de la revue de formation, puis les faire arborer dans le nouveau régiment, presque immédiatement, et de sa propre autorité, comme on en peut juger par la lettre, extraite des Archives de la Guerre, que nous reproduisons ci-après dans le texte.



Officier du Royal chasseurs (1815).

D'après Valmont.

Schako noir, galon de bordure et ganse de cocarde argent; plumet blanc. Habit-veste vert, collet et parements écarlates, boutons argent. Épaulette à franges et bride argent. Culotte hongroise verte, tresse latérale et pique en galon argent. Bottes bordées d'argent. Banderole de giberne argent à trois raies vertes, couronne et écusson dorés. Raquettes argent. Gants chamois. Sabre Modèle an XI à fourreau de fer et poignée dorée. Schabraque verte, galon argent. Bonclerie dorée. Porte-manteau vert, galonné d'argent.

Quant à la compagnie d'élite du régiment, dont nous ignorions la tenue, M. Bénigni en donne l'uniforme dans la superbe planche hors texte, pour laquelle, avec sa maîtrise habituelle, il a utilisé un dessin inédit de Valmont, ne faisant pas partie du manuscrit de la Bibliothèque nationale.

6^e CHASSEURS. — C'est également un des dessins inconnus de Valmont que M. Bénigni a utilisé pour sa seconde planche. Elle donne un officier du corps en 1814, quelque peu différent de celui de la planche 3 de la vingt-huitième année du *Passepoil* (provenant du *Recueil de la Bibliothèque nationale*) (1).

AUTRES RÉGIMENTS. — La planche n^o 5 de la vingt-huitième année du *Passepoil* a reproduit quatre types de chasseurs. Nous avons dû, faute de place, donner à pied le chasseur du 7^e et le trompette du 14^e. Nous ajouterons que sur les originaux de Valmont, où ces deux types figurent montés, ils ont le harnachement suivant :

7^e Chasseurs. — Schabraque en peau blanche à dents de loup roses, porte-manteau vert galonné de blanc sans numéro.

Trompette du 14^e. — Schabraque en peau noire à dents de loup orange; porte-manteau bleu de roi à passepoil et cor orange (2).

ROYAL CHASSEURS. — M. Lelièvre a bien voulu reproduire, dans un dessin en noir, la tenue, d'après Valmont, d'un officier de ce corps, tenue dont nous avons parlé dans la vingt-huitième année.

CHASSEURS DE FRANCE (ex-chasseurs de la Garde impériale). — Voici la description des quatre types consacrés par Valmont dans son recueil à ce régiment, dont l'uniforme ne diffère que par quelques détails de celui qu'il avait porté dans la Garde impériale.

Chasseur. — Colback noir, flamme écarlate à gland aurore; double raquette aurore fixée au pompon-cocarde blanc; plumet vert à sommet écarlate. Dolman vert, collet vert, parement écarlate, tresses aurore, 5 rangs de boutons cuivre. Pelisse écarlate, fourrure noire, tresses aurore. Ceinture verte, coulants aurore. Culotte de peau jaunâtre; bottes galonnées aurore. Gants blancs à crispins; buffletterie blanche; sabretache verte à galon aurore, portant le manteau royal rouge à intérieur blanc (d'où a disparu l'aigle impériale) et surmonté d'une couronne. Schabraque verte à galon aurore, sans ornement dans les pointes. Sabre à fourreau et garde en cuivre.

(1) A propos des trompettes du 6^e Chasseurs (planche 3 de la 28^e année), nous avons pu vérifier récemment sur les originaux de Valmont que le trompette de la Compagnie d'élite est, sans doute possible, en habit *jonquille*, ce qui entraîne la même couleur pour le trompette des compagnies ordinaires où la gouache employée par Valmont a viré à l'ocre; le plumet de schako de ce dernier personnage nous semble nettement noir, bien que certains collectionneurs admettent qu'il s'agit là aussi de couleur jonquille qui aurait noirci; enfin une légère erreur d'interprétation nous a fait sur cette même planche situer trop haut la cocarde du schako : elle doit être placée au centre, sous le bouton de la ganse.

(2) En ce qui concerne la couleur du parement du 3^e régiment de chaque série, au règlement de 1812, M. Bénigni nous fait connaître que l'original dudit règlement, qu'il a eu entre les mains, leur donne le parement vert. Mais, chose curieuse, le règlement imprimé paru au Journal militaire donne à ces 3^{es} régiments le parement de couleur distinctive. Il en est de même d'un *Manuel de Législation militaire*, par un capitaine trésorier, daté de 1813, et qui fait partie de ma bibliothèque. On s'explique par suite que les documents contemporains donnent à ces 3^{es} régiments le parement tantôt vert, tantôt de la distinctive pendant toute la durée de l'Empire.

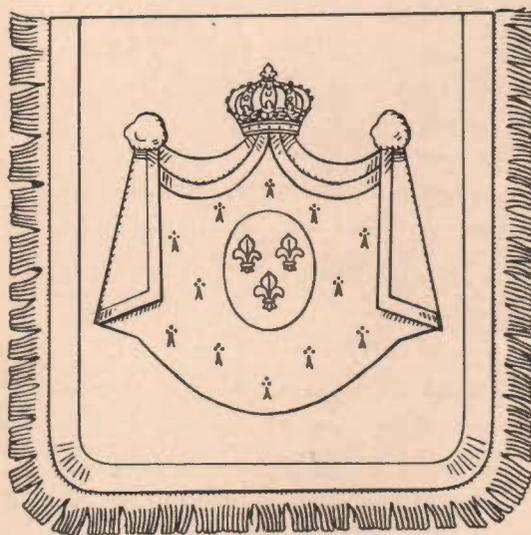
Trompette. — Colback blanc, flamme cramoisie à gland or; double raquette or; plumet blanc à sommet cramoisie. Dolman bleu céleste, collet cramoisie, parement non visible, tresses or et cramoisie. Pelisse cramoisie, fourrure noire, tresses or et cramoisie. Culotte de peau. Gants blancs à crispins, pas de giberne. Sabretache bleu céleste, galon de bordure or entre deux liserés cramoisie, manteau écarlate à intérieur blanc, sans ornement au centre, couronne or. Flamme de trompette cramoisie, bordée de franges d'or, ayant au centre le manteau royal bleu à bordure or, l'intérieur en hermine blanche, portant au centre l'écusson royal ovale bleu à fleur de lys d'or, une couronne royale en or surmontant le manteau; cordon de trompette or. Schabraque cramoisie, passepoilée de bleu de ciel, bordée d'un double galon d'or entrelacé; porte-manteau non visible.

Officier. — Il porte la tenue classique de l'Empire, mais avec le plumet blanc au colback. La sabretache n'est pas visible.

Autre officier. — Colback à plumet blanc. Habit frac de l'Empire avec épauettes et aiguillettes d'or. Gilet écarlate tressé en or. Culotte de peau. Porte-giberne en cuir rouge bordé or, avec comme ornement un écusson et un peu au-dessus une couronne royale, le tout doré.

Il y a en outre un chasseur en petite tenue, colback sans ornement, pelisse écarlate, pantalon de cheval vert, type sans grand intérêt.

Nous pensons que le plumet blanc a dû, au début de 1815, remplacer le plumet vert et rouge de l'Empire.



Flamme de Trompette du Corps Royal des Chasseurs à cheval de France (1^{re} Restauration).

D'après Valmont.

Fond cramoisie, galon de bordure et frange or. Manteau royal bleu de roi bordé d'un galon d'or, l'intérieur en hermine blanche; écusson de France bleu de roi à fleurs de lis or : couronne royale brodée en or, l'intérieur rouge.

Lieutenant-colonel R. DARBOU.

LES GARDES D'HONNEUR DE NANTES SOUS LA RESTAURATION

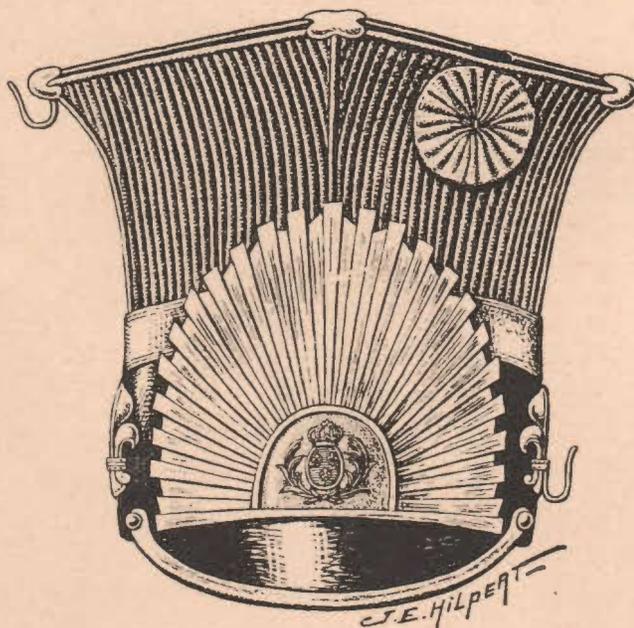
Moins heureux que les Gardes d'honneur du Premier Empire, auxquels le commandant Bucquoy consacra jadis un de ses premiers ouvrages, les Gardes d'honneur de la Restauration, formés dans quelques villes à l'occasion du passage d'un prince de la Maison royale, n'ont pas trouvé leur historien.

Le Passepoil a consacré, en son temps, une planche aux Gardes d'honneur de Lyon (1). Des recherches faites dans les Archives administratives et dans les musées de la ville de Nantes nous permettent de reconstituer les uniformes portés par les Gardes d'honneur formés dans cette ville à l'occasion de la visite faite par le duc d'Angoulême en 1814, puis en 1817.

L'uniforme adopté en 1814 fut le suivant, d'après une pièce d'archives : habit bleu. Collet rouge, passepoil rouge, doublure bleue. Parements et revers bleus, les revers croisant sur la poitrine. Aiguilletes blanches (coton ou fil). Bouton blanc à grenade de la Garde nationale.

Pantalon gr.s avec deux bandes rouges de huit lignes de largeur et liseré de même couleur entre les deux. Chapeau de la Garde urbaine; cocarde de bazine. Plumet blanc, ganse blanche plate. Schabraque bleue; bordure rouge dentelée de quinze lignes. Surfaix de laine ou drap bleu. Courroies de charge en cuir. Bride française avec filet. Sabres de toutes couleurs (*sic*); ceinturon de même. Dragonne jaune; éperons blancs ou noirs attachés au talon.

Pour ce qui est des Gardes d'honneur de 1817, à l'occasion du voyage du duc d'Angoulême, le musée Dobrée à Nantes possède quatre pièces provenant



Schapska
de la Garde d'honneur de Nantes
1817.

(1) Cf. *Le Passepoil*, 5^e année, pl. n^o 1.



Garde d'honneur de Nantes
1814

de cette formation : une kurtka à revers blancs; une autre kurtka à revers bleus, ayant été portée par M. Mérot du Barré, maréchal des logis dans les Gardes d'honneur, deux schapskas presque identiques.

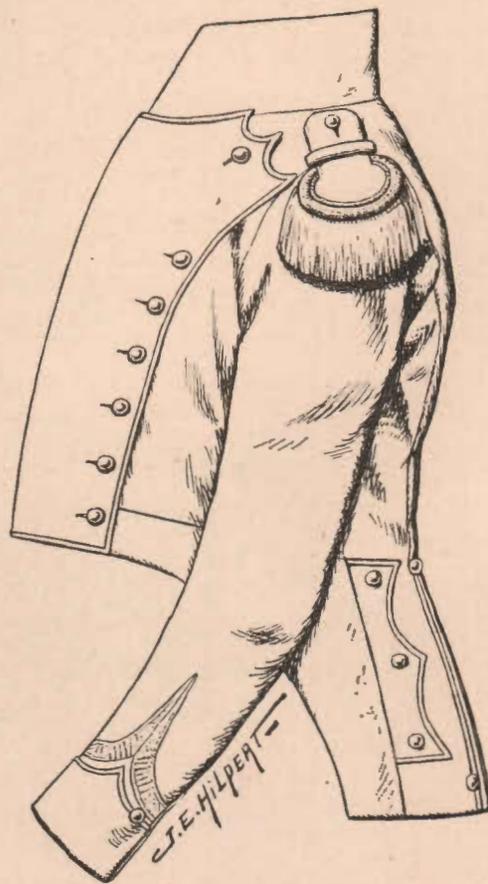
C'est d'après ces objets que nous pouvons reconstituer l'uniforme de ces gardes. Il comprend :

Kurtka bleu de roi; collet blanc échanuré; revers blancs non passepoilés (revers bleus passepoilés de blanc, sans doute pour la petite tenue); parements en pointe bleu de roi, passepoilés de blanc ainsi que la fente latérale du parement, avec un bouton sur le passepoil de bordure (un deuxième bouton au-dessus de ce dernier sur la kurtka à revers blancs); retroussis blancs à la polonaise; sur les basques deux boutons de chaque côté reliés par un passepoil blanc; poches en long à trois pointes, liserées de blanc, chacune avec trois boutons; brides d'épaulettes en argent. Boutons de métal blanc demi-sphériques, sans empreinte, diamètre 0m,016. Deux épauletttes en fil blanc, à gauche, aiguillettes en fil blanc à ferrets d'argent unis. Sur l'une et l'autre kurtka, galons de maréchal des logis en argent, posés en pointe au-dessus du parement.

Schapska à boucle en cuir noir, surmontée d'un galon d'argent de 0 m. 035; pavillon en drap bleu de roi cannelé, avec soutaches d'argent aux quatre arêtes verticales et à la jonction avec le rebord de l'impériale; celle-ci carrée en cuir ciré; visière en cuir cerclée d'argent; aux quatre coins de l'impériale une garniture d'argent en forme de feuille, celle de droite munie d'un crochet porte-jugulaire. Cocarde blanche plissée de 0 m. 07 de diamètre cousue sur le pavillon; au-dessus, le bord intérieur de l'impériale comporte une gaine destinée à placer le plumet. Sur le devant, plaque en soleil, les rayons en argent, le centre en cuivre doré pointillé à cul-de-dé et portant les armes de France en argent. Une fleur de lys en argent, de 0 m. 06 de hauteur sur la boucle de chaque côté de la schapska, celle de gauche munie d'un crochet auquel se fixe la jugulaire-chaînette. Cette dernière est en gourmette d'anneaux dorés sur l'une des schapskas, en anneaux d'argent sur velours bleu pour l'autre.

Cette coiffure se complétait par un plumet droit, qui, très certainement, devait être blanc.

Aucun document malheureusement n'indique la couleur du pantalon. Il devait être probablement gris uni conformément à une mode très fréquente à l'époque. La tenue se complétait par un sabre d'un modèle facultatif, généralement le sabre courbe d'officier de cavalerie légère.



Kurtka
de la Garde d'honneur de Nantes
1817

LES ANCÊTRES DE L'AÉRONAUTIQUE MILITAIRE

(PLANCHE HORS TEXTE N^o 5)

III. — L'AÉROSTATION MILITAIRE DE 1874 A 1884-1912

Au lendemain de la défaite, parmi les études entreprises pour réorganiser l'armée, une place fut attribuée à l'Aérostation militaire et une Commission fut créée le 16 octobre 1874.

Cette Commission comprenait entre autres la Section des Aérostats présidée par le colonel du génie Laussedat et avait pour secrétaire le capitaine du génie Charles Renard. Le matériel en sa possession provenait de la poste aérienne du siège de Paris. Cette sous-Commission siégea à l'Hôtel des Invalides jusqu'en 1878; elle fit des études de l'aérostation, de matériaux, de résistance de l'air, de modèles de ballons.

En 1878, le Service d'Aérostation fut rattaché au Dépôt des Fortifications et il établit ses locaux d'expériences et ses ateliers à Chalais-Meudon, berceau de l'Aérostation.

Les travaux d'installation absorbèrent toute l'activité du Directeur, le capitaine Charles Renard, pendant la première année. Il lui fut adjoint le lieutenant Krebs. Ils furent jusqu'à la fin de 1879 les deux seuls officiers spécialement affectés à l'Aérostation, auxquels étaient adjoints un aéronaute civil, M. Duthe Poitevin, et 9 sapeurs, 2 caporaux et 1 sous-officier.

En juillet 1878 l'effectif jugé trop insuffisant fut augmenté d'un complément d'ouvriers du génie : 1 forgeron; 1 chaudronnier mécanicien; 3 ajusteurs mécaniciens; 1 tourneur en fer; 1 modelleur mécanicien; 1 charpentier; 1 ouvrier de précision; 1 chauffeur mécanicien; 1 dessinateur; 1 aide de laboratoire; 1 maçon; 1 vannier.

Les travaux entrepris furent variés et portèrent notamment sur les appareils de production d'hydrogène et la réalisation des éléments de matériel d'aérostation libre ou captive.

En 1879, l'effectif fut porté à 40 sapeurs et 2 officiers.

— Des essais de ballons sont entrepris et donnent satisfaction;

— Il est décidé la création de 8 parcs d'aérostation de campagne (un par armée) et 3 parcs de place;

— La construction d'un hangar à dirigeable est envisagée.

A la fin de 1879, le Service Aéronautique ne cessant pas de s'étendre, l'effectif est porté à 60 hommes et 3 sous-officiers. Le capitaine Paul Renard, frère du capitaine Charles Renard, prend part aux travaux. En 1886, il sera chargé de l'École Aérostatique.

Le 9 août 1884, le dirigeable *La France*, piloté par les capitaines Renard et Krebs, effectua son premier voyage à la vitesse de 22 kilomètres à l'heure; le premier pas dans la navigation aérienne était accompli.

L'aérostation captive continue ses progrès. Les ateliers de Chalais :

- fournissent 13 parcs de campagne;
- installent des établissements aéronautiques secondaires à Verdun, Toul, Versailles, Épinal, Belfort, Montpellier, Arras et Grenoble;
- construisent 30 ballons libres de place, des voitures-tubes pour le transport du gaz comprimé;
- construisent des parcs coloniaux au Tonkin, Madagascar, en Chine.



Aérostation militaire. — Tonkin 1884-1886
Lieutenant en paletot, capitaine en kéo.

Au Tonkin, en 1884, une Section d'Aérostiers, sous la conduite du capitaine Aron et du lieutenant Jullien prend part aux opérations avec la 1^{re} puis la 2^e brigade d'occupation. Elle est pourvue d'un matériel très léger et très mobile. Elle conduit son ballon *La Vigie* de 3.000 mètres cubes de Hanoï à Bac-Ninh, puis à Hong-Hoa sur le Fleuve Rouge et enfin vers Lang-Son jusqu'à Kep. Le général de Négrier, comme le général Jourdan, veut se rendre compte de l'utilité du ballon et monte en nacelle.

Cette section se compose de : 2 officiers (capitaine Aron et lieutenant Jullien); 5 sous-officiers; 8 caporaux; 23 sapeurs.

L'uniforme est celui du génie du corps expéditionnaire, vareuse et pantalon de toile bleue, casque colonial noir avec attribut du génie en cuivre, guêtres en forte toile blanche, équipement en cuir noir, cartouchières d'infanterie, toile de tente, musette en toile écrue. L'armement est constitué par le fusil fabriqué, en 1884, pour l'expédition en aménageant un magasin dans le fût sous le canon des fusils M^{le} 1874-1880. Ce fusil, dénommé M^{le} 1884 et M^{le} 1885 était inspiré du fusil de marine M^{le} 1878 de système Kropatschek; épée-baïonnette M^{le} 1874.

Mais l'établissement de Chalais a su développer la science aéronautique et tandis que se poursuivent les études et la construction des nouveaux dirigeables, des moteurs, le colonel Renard encourage les travaux d'Ader sur l'aviation. Il étudie lui-même la question avec le capitaine Ferber et songe à doter l'armée d'aéroplanes.

Tant que l'armée n'abordait l'Air qu'avec des aérostats libres ou captifs et que la navigation aérienne par les plus lourds que l'air se réduisait à des expériences, le problème de l'organisation des troupes et des services restait simple et se limitait à un accroissement progressif des ressources en matériel et en personnel. Mais le jour où l'armée disposa de moyens véritables, une refonte complète des Services d'Aérostation fut envisagée.

En 1888, l'Établissement central de l'Aérostation militaire, qui dépendait du Dépôt des Fortifications, fut érigé en Direction qui eut pour chef le colonel Charles Renard. Dans chacun des quatre régiments du génie une compagnie fut spécialement affectée aux ballons captifs (1886).

En 1901, elles furent réunies à Versailles pour former le bataillon d'Aérostation rattaché au 1^{er} régiment du génie dont il forma le 25^e bataillon.

Le décret du 24 décembre 1909 ajouta à ce bataillon deux compagnies rattachées aux 6^e et 20^e bataillon du génie. Ces six compagnies furent alors placées sous les ordres d'un colonel.

UNIFORME DU GÉNIE AÉROSTIER

La tenue des officiers et du personnel du Service d'Aérostation jusqu'en 1886, date de la création des compagnies d'aérostiers, fut celle du génie sans attributs spéciaux. Cet uniforme du génie, qui fut porté jusqu'en 1915, était celui qui fut fixé après la guerre de 1870, par les décisions des 6 et 15 décembre 1871 avec des modifications de détail pendant cette période.

Attribut spécial des sapeurs-aérostiers.

Sur la tunique, veste, capote. — Sur la manche droite, à égale distance du coude et de l'emmanchure est cousu un attribut représentant un ballon avec sa nacelle.

Pour les sous-officiers, cet attribut est brodé en soie ponceau avec applique en velours jaune et liseré jonquille, sur un écusson en drap de sous-officier, de la nuance du fond de l'effet, que l'on fixe ensuite sur la manche. Pour les caporaux et soldats, l'attribut, découpé en drap écarlate de sous-officier est cousu avec de la soie sur un écusson en drap de soldat, semblable à celui de l'effet appelé à le recevoir et fixé ensuite sur la manche comme il est dit ci-dessus.

Dimensions.

Ballon	}	Hauteur : 71 mm.	Écusson	}	Hauteur : 85 mm.
		Largeur : 40 mm.			Largeur : 55 mm.

Insigne des aérostiers de 1^{re} classe. — Les aérostiers de 1^{re} classe portent sur la manche gauche, à égale distance environ du coude et de l'emmanchure un insigne spécial consistant en une ancre ailée brodée sur un écusson rectangulaire en drap du fond de l'effet.

Pour les sous-officiers, le corps de l'ancre est en cannetille d'or fin brillant et les ailes en cannetille d'argent brillant à leur partie supérieure et mat à leur partie inférieure; entre les deux ailes sont trois paillettes d'argent; trois autres en or sont sur le bateau de l'ancre; celle-ci (moins l'anneau) et les ailes sont bordées entièrement d'un petit cordonnet de soie ponceau. Pour les caporaux, maîtres ouvriers et sapeurs-aérostiers, l'attribut est entièrement en laine écarlate retordue.

Dimensions.

Ancre	} Largeur	{ Hauteur totale de l'anneau à la pointe inférieure.	60 mm.
		{ Aux ailes	50 mm.
		{ Aux pointes des fers de l'ancre.	35 mm.
	{ Diamètre intérieur de l'anneau.	8 mm.	
Écusson	} Hauteur	90 mm.
		{ Largeur.	85 mm.

Insigne du prix d'aérostation. — Il est organisé tous les ans, dans le bataillon d'aérostiers, des concours à la suite desquels il est décerné un insigne honorifique, consistant en un chevron renversé en galon d'or, trait côtelé, de 4 mm. de largeur, placé sous l'insigne d'aérostier de 1^{re} classe; chaque branche a 50 mm. de longueur; elles sont perpendiculaires l'une à l'autre, et l'ouverture de l'angle est tournée vers la partie supérieure du bras; la distance de l'angle intérieur du chevron à la pointe intérieure de l'ancre est de 10 mm.

Insignes à placer sur les bourgerons-vestes des pontonniers, mineurs, aérostiers et télégraphistes de 1^{re} classe. — Afin de pouvoir distinguer facilement, quand les hommes sont en tenue de travail, ceux d'entre eux qui ont une habileté particulière dans leur spécialité, il est attribué aux pontonniers, mineurs, aérostiers, télégraphistes manipulant et télégraphistes monteurs de 1^{re} classe, pour être portés sur le bourgeron-veste, des insignes distinctifs analogues à ceux prévus pour les effets en drap.

Ces insignes sont découpés en drap jonquille pour les sous-officiers et en drap écarlate pour les caporaux, maîtres ouvriers et sapeurs. Ils sont cousus sur un écusson en toile de lin de 100 mm. de hauteur sur 90 mm. de largeur, y compris le rempli, et se portent sur la manche gauche du bourgeron-veste, à égale distance du coude et de l'emmanchure.

Commandant STROT.

LES DERNIERS SABRES DE LA CAVALERIE (1870-1940)

Voulez-vous que nous saluions avant sa disparition, le sabre, cette arme chevaleresque, fidèle compagne de l'homme depuis l'aurore de l'âge du bronze, 2500 ans avant J.-C.?

Je crains bien en effet que, blessée à mort depuis le règlement de 1923 qui la reléguait aux bagages, tout au moins pour les officiers d'infanterie, elle ne soit définitivement enterrée par la guerre actuelle. Certes, on la portera encore en grande tenue, mais ridiculisée comme celle des académiciens et des sous-préfets, tout comme le poignard de nos aviateurs; il vaudrait mieux, par respect pour elle, l'abolir que l'abâtardir. Tournons donc le dos à ces ridicules engins dont un ministre quelconque ne manquera pas de nous affubler et occupons-nous des derniers sabres de la cavalerie française dans la période 1870-1940.

Il semblerait, de prime abord, que la question soit facile à élucider : cette époque n'est pas très éloignée de nous, époque de paix et de réglementation. Tout devrait donc y être très clair. Et pourtant, que de surprises!... Il est une idée que je voudrais ancrer dans l'esprit de tous les collectionneurs militaires français, particulièrement de ceux qui travaillent à grand renfort de règlements : c'est que, dans notre armée, ceux-ci restent souvent lettre morte. Ainsi, par exemple, dans la question qui nous intéresse, les règlements de 1882 et de 1896 n'ont jamais reçu même un commencement d'exécution. Quand, sur un point aussi important de l'armement, on constate cette carence, que faut-il penser alors de l'application des règlements sur la tenue, avec leurs cols, revers et parements de diverses couleurs, leurs poches en long ou en travers, leurs boutons à droite ou à gauche, bref tous leurs tissus de chinoiseries?

Pour résumer disons que, depuis 1870, la cavalerie française courut à la poursuite du sabre droit idéal pour finalement aboutir à l'adoption totale du sabre courbe, même pour la cavalerie de ligne. Bel exemple d'esprit de suite ! Beau résultat !

Pour la compréhension des trois pages de texte qui vont suivre, nos collègues voudront bien se reporter en même temps aux quatre pages 33 à 36 formant le feuillet suivant et qui contiennent les tableaux correspondant à cet article.

1871. — Au lendemain de la guerre de 1870-1871 la cavalerie était armée de sabres droits modèle 1854 pour les dragons et les cuirassiers (ces derniers appelés cavalerie de réserve) et du sabre courbe modèle 1822 pour la légère, l'artillerie, le train, la gendarmerie (tableau I, fig. A) (1). Les sabres modèle 1854 faits pour des soldats de sept ans de service, étaient longs et lourds; lames de 1 mètre pour les cuirassiers, de 975 mm. pour les dragons. Ils furent donc raccourcis à 950 mm pour les premiers et à 925 mm pour les seconds, et l'ensemble prit le nom de « sabres modèle 1854 transformé » (tableau II, fig. A).

1882. — Mais la cavalerie légère voulait un sabre droit; d'autre part, même raccourcis, les sabres modèle 1854 avec leurs grosses gardes à trois branches latérales restaient lourds (1.340 gr. cuirassiers, 1.320 gr. dragons plus les fourreaux d'acier 900 et 880 gr.). Aussi en 1882 apparut un nouveau modèle. Il avait été enfanté par un aéropage de compétence et devait être parfait... en tout cas, il ne fut jamais mis en service pour la raison bien simple que les augures avaient oublié de faire la lame solide. On avait allégé le sabre de 220 gr. pour les cuirassiers et de 210 pour les dragons, en supprimant une branche latérale de la garde et en amincissant la lame. On remarquera, en effet sur le tableau 3, que la lame est creusée sur chaque face d'un pan creux large et profond. Le résultat fut, paraît-il, déplorable, aussi ce sabre ne parut-il jamais. Mais on se servit de ses poignées pour alléger tant soit peu celles du modèle 1854 transformé (tableau II, fig. B) si bien que les cuirassiers et les dragons étaient indifféremment armés dans le même peloton de sabres à deux ou à trois branches latérales, ce qui complique déjà la situation, mais ce n'est pas tout car...

1883. — Pressée d'avoir un sabre droit, la légère prit alors la décision énergique de redresser tout simplement le sabre courbe qu'elle portait depuis 1822 et qui, avec sa gouttière et son pan creux avait fait ses preuves de solidité sur les champs de bataille. Voici donc le sabre de cavalerie légère 1822 transformé modèle 1883 (tableau I, fig. B). Quelques-uns de ces sabres furent mis en service dans les régiments (voir la photo dont nous parlerons plus loin).

1896. — Le sabre 1822 redressé en 1883 n'était qu'un expédient; le mort-né de 1882 avait été un échec sur lequel on ne pouvait rester. Aussi en 1896 apparut un nouveau sabre droit pour la cavalerie légère. Ici encore, nous vîmes un chef-d'œuvre. Au lieu d'être rivée au pommeau, la soie était vissée, nouveau système d'assemblage bien moins solide d'ailleurs! La garde était originale: symétrique à branches plates: une au milieu, deux de chaque côté, système pas très logique au fond puisque d'un côté il y a tout le dos de la main et le poignet à protéger, tandis que de l'autre il n'y a que les doigts. Cette garde protégeait cependant bien la main; c'était la première fois depuis ses origines que la cavalerie française adoptait une garde en coquille. La lame était encore à un seul pan creux sur chaque face (voir tableau IV).

Le sabre 1896 eut le même destin — pour les mêmes causes — que son prédécesseur de 1882, et l'instruction sur l'armement nous déclare piteusement en petites lettres au bas d'une page: les sabres de troupes 1896 ne sont utilisés que comme sabres d'instruction.

(1) Voir une très bonne reproduction de ce sabre dans la 2^e année du *Passepoil*, n^o 3, p. 43.

Eux aussi, n'étaient pas solides !

Mais, chose curieuse, évincé par la troupe, le sabre 1896 triompha chez les officiers (1). Sans doute, sa garde avait-elle plu ; en tout cas il fut adopté et porté depuis 1896, non seulement par les officiers de la cavalerie légère, mais aussi par ceux de cuirassiers et dragons. Façon de faire bien caractéristique de l'uniformité française : l'officier avait le sabre droit et le cavalier l'avait courbe ; il est vrai que pour compléter à la même époque l'officier de hussards avait des brandebourgs noirs et le cavalier les avait blancs. Quoi qu'il en soit, exécuté en cuivre jaune ou rouge, la garde ornée de feuilles de laurier et le pontat intérieur d'une tête de méduse, ce sabre portait des lames droites de trois tailles : 85, 90 et 95 cm. Ce fut le sabre d'officier de cavalerie modèle 1896. Il y a une bonne photographie de ce sabre dans le *Passepoil* (année 1936, p. 57). Quelques officiers d'artillerie, suivant l'usage constant de leur arme d'imiter la cavalerie, s'empressèrent également de le porter, et nous arrivons ainsi à la guerre de 1914-1918. Résumons-nous : tous les officiers ont le sabre à coquille modèle 1896. Les cuirassiers et les dragons ont les sabres modèle 1854 raccourcis avec poignées 1854 (3 branches latérales) ou poignées 1882 (2 branches latérales). La légère a le sabre 1822 (courbe) ou transformé 1883 (droit). Total : cinq sabres.

1915. — Ce n'était pas suffisant ! En 1915, les dragons utilisèrent les loisirs des tranchées pour monter sur leurs lames 1854 la fameuse poignée à coquille modèle 1896 dont on avait, paraît-il, un certain stock. Ce fut le sabre de dragon modèle 1854-1915 (tableau II, fig. C).

1923. — La fin de la guerre amena le grand chambardement habituel. On efface tout indistinctement, le bon comme le mauvais et on recommence avec autant de mauvais que de bon, sinon plus ! Bref, le volume 104 du B. O. (description des uniformes) donne la description du sabre d'officier de troupes à cheval (nouveau terme désignant la cavalerie) modèle 1923 (tableau V) (2).

Grosso modo, c'est le modèle 1896 auquel on a supprimé une des deux branches intérieures de la garde, mais la lame a sur chaque face deux gouttières (... , dit le règlement ; en réalité ce sont des pans creux). Notons que les officiers d'infanterie prirent le même sabre, mais plus petit et plus léger.

1937. — Et, comme point final à cette étude il ne nous reste plus qu'à signaler que la circulaire du 14 août 1937 balaie tous les sabres droits de l'armée et affecte le sabre courbe 1822 à tous les régiments de la cavalerie française, y compris les cuirassiers, tout en conservant le sabre droit à tous les officiers, donnant ainsi un bel exemple de constance dans l'irrégularité de l'uniforme.

Médecin Lieutenant-Colonel E. GEORGES.

(1) Les officiers portaient des sabres 1854 et 1882 semblables à ceux de la troupe mais avec la monture en bronze doré, ornée sur la calotte, les branches et la garde, et avec la poignée en bufile et filigrane.

(2) Dans son gros ouvrage sur l'armée française de 1935, le commandant Buequoy a donné une très bonne description de ce sabre modèle 1923 ; malheureusement M. Maurice Toussaint a placé en face un dessin qui n'y correspond nullement et qui est tout simplement un sabre d'officier modèle 1854.

J'ai dit, en tête de ces lignes, que les collectionneurs devaient bien se garder de trop croire aux règlements et que l'armée française se caractérise par ce que j'appellerai la « Polyformité » de sa tenue.

Un souvenir de guerre : Lorsque nous entrâmes à Monastir en novembre 1916, le mess des officiers boches de la garnison était orné d'une fresque représentant le Michel allemand pourfendant un représentant de chaque armée ennemie. Savez-vous comment était représenté le soldat français? Il avait une jambe en pantalon rouge, et l'autre en culotte bleu horizon, une bande molletière verte d'un côté, un leggings jaune de l'autre, une veste kaki, des galons à droite, rien à gauche, une seule épaulette, un casque colonial au-dessus d'un képi; bref, un véritable arlequin! Voilà comment les étrangers caractérisent notre armée : ce n'est pas flatteur!



Autre souvenir, plus vieux, mais qui nous ramène aux sabres : La photo ci-dessus montre le peloton d'escorte du général Bailloud, commandant le XX^e Corps d'armée à Nancy, traversant la place Saint-Epvre pour rentrer au Palais du Gouvernement, à l'issue de la revue du 14 juillet vers 1905-1906. Vous remarquerez que les dix cavaliers du 5^e hussards portent les uns des sabres courbes, les autres des sabres droits. N'est-ce pas inouï? D'autre part ces cavaliers ont encore le dolman aux brandebourgs blancs, mais le sous-officier est en tunique avec simples pattes d'épaules blanches (1).

Cette photo, document irréfutable est un bel exemple de l'uniformité de l'uniforme français. Et notez qu'il s'agit pourtant d'un peloton d'élite trié sur le volet; on a même pris soin de le monter tout entier en chevaux gris.

Eh bien! croyez-moi, collectionneurs, cela a toujours été comme cela dans l'armée française... Méfiez-vous des règlements autant qu'elle-même s'en moque!

G.

(1) Cette tunique qui remplaça le dolman pour toute la troupe vers 1910, avec son col et ses parements couleur du drap du fond c'est-à-dire bleu clair, avait l'air d'une veste.

De même que les chasseurs à cheval avaient le col et les parements rouges on aurait pu mettre blancs ceux des hussards. Mais on n'a pas eu ce courage car à cette époque, systématiquement on ne faisait rien pour relever la tenue.

TABLEAU I. — Sabre de cavalerie légère, Modèle 1822.

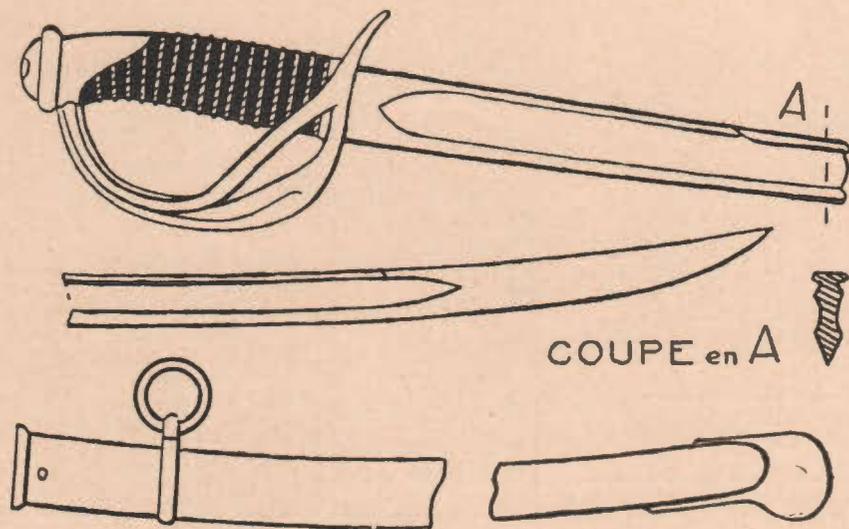


FIG. A.

Longueur lame : 870 mm.
 Longueur sabre nu : 1.021 mm.
 Longueur fourreau : 892 mm.
 Poids :
 Sabre nu : 1.055 gr.
 Fourreau : 815 gr.

Lame : Biseau tranchant des deux côtés; dos plat; deux pans creux à fond arrondi et deux gouttières (une de chaque côté), soie rivée.
 Garde : deux branches latérales.

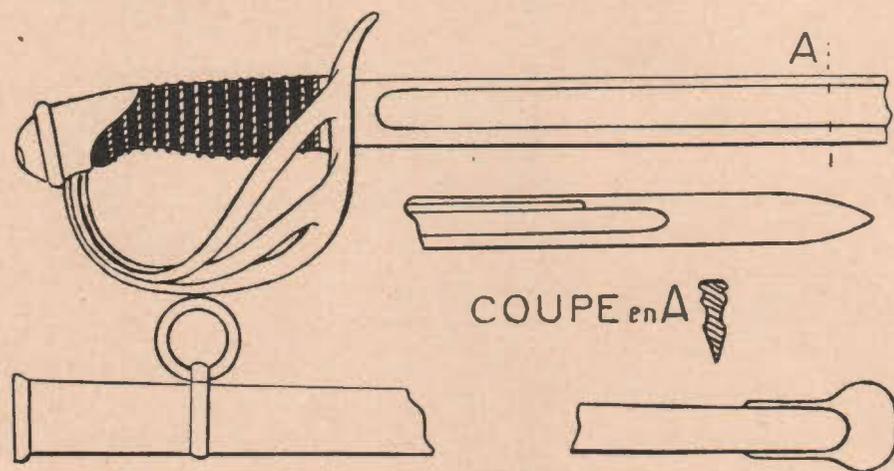


FIG. B.

Modèle 1822.
 Transformé 1883.

Lame semblable à celle du sabre modèle 1822 mais droite.
 Garde : celle du sabre Modèle 1822.

TABLEAU II. — Sabre de cavalerie de réserve et de dragon, Modèle 1854, transformé après 1870.

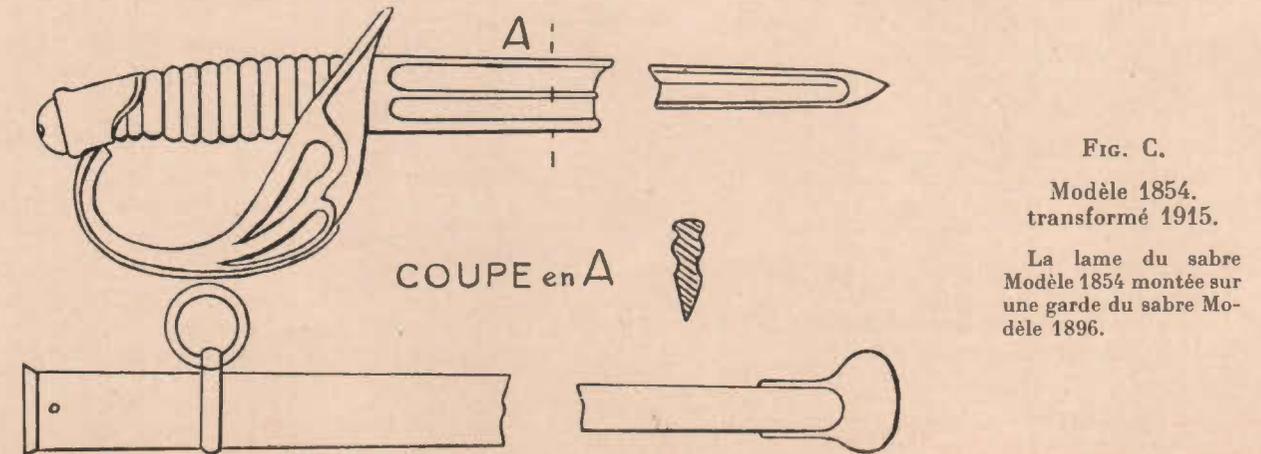
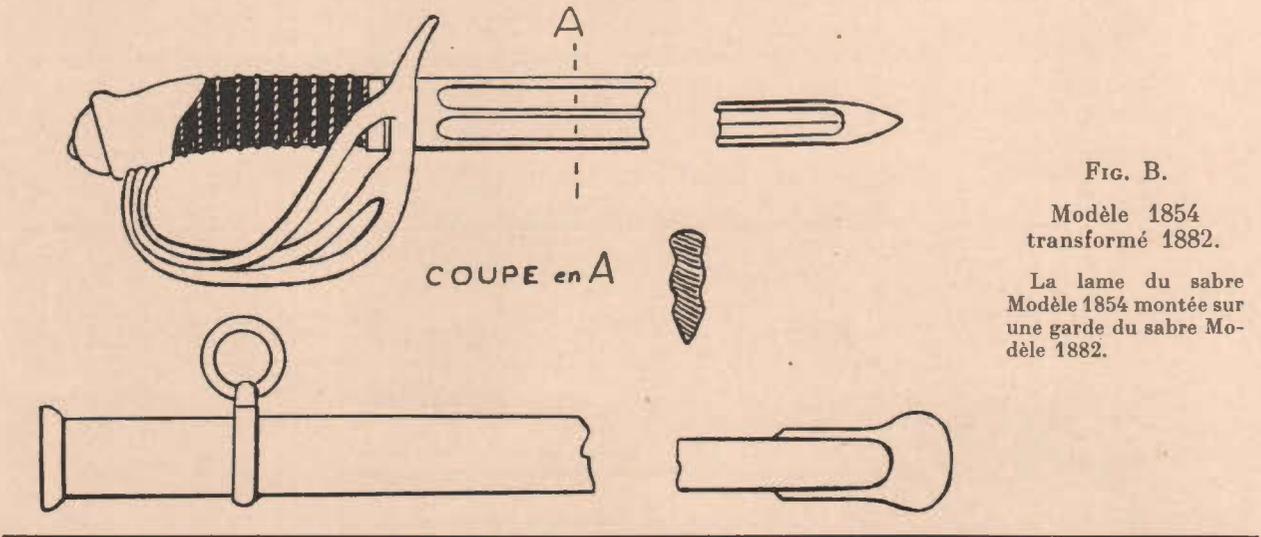
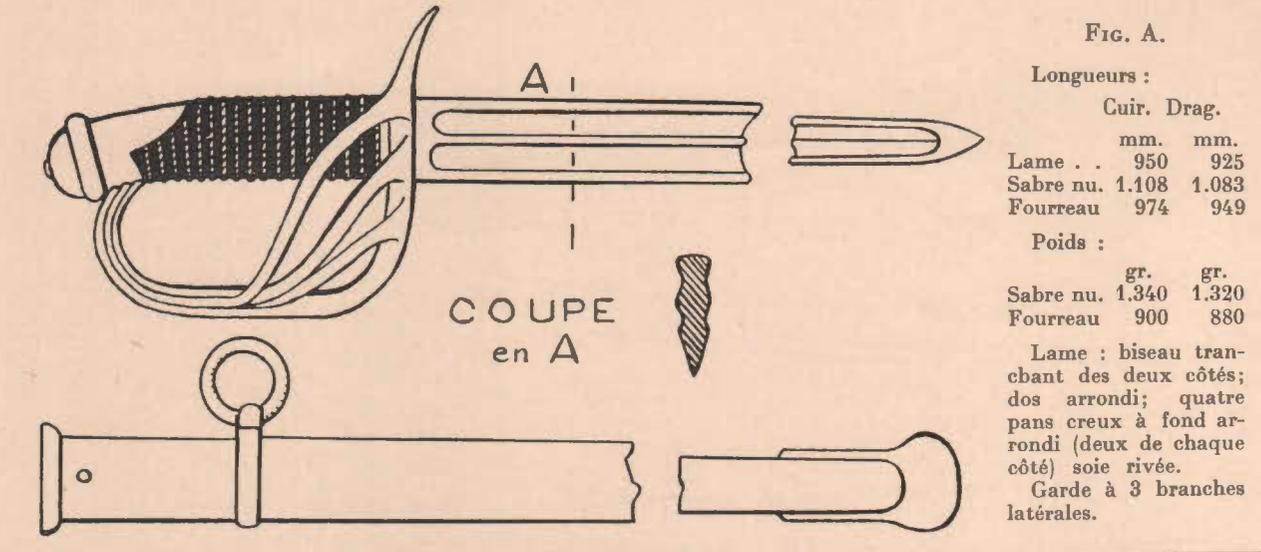
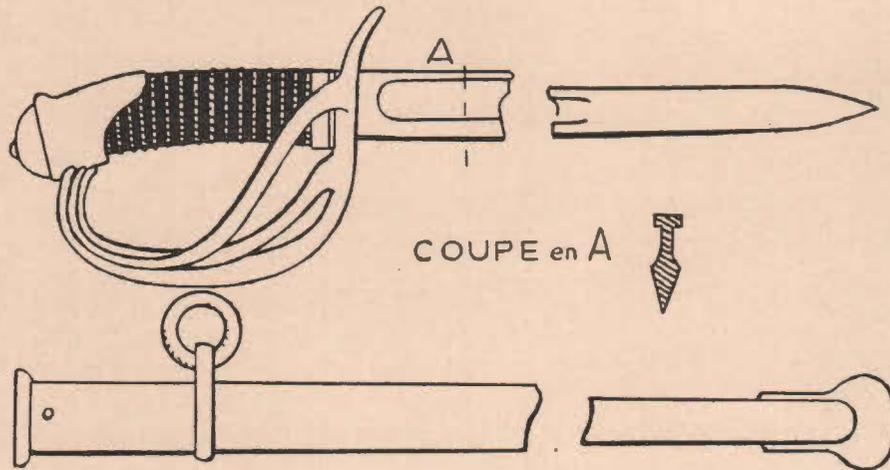


TABLEAU III. — Sabre de cavalerie de réserve de dragon et de cavalerie légère, Modèle 1882.

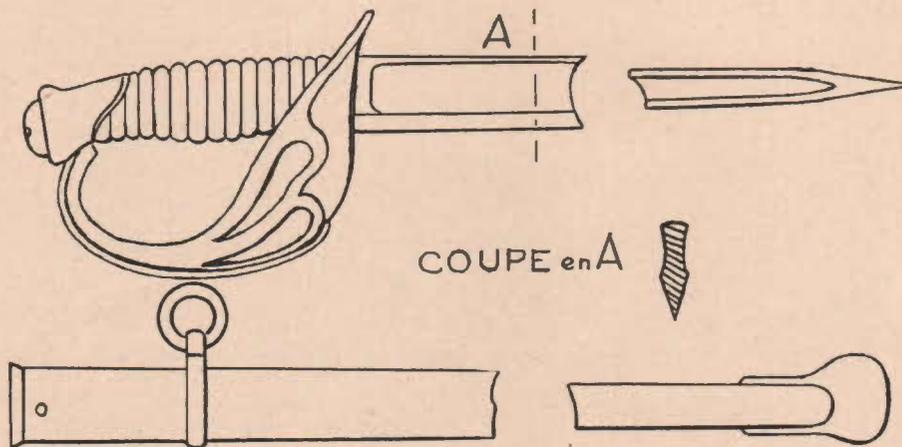


Lame : biseau tranchant des deux côtés; dos plat; deux pans creux à fond plat (un de chaque côté) soie rivée.

Garde : à deux branches latérales. Le bourrelet du pommeau a ses bords arrondis.

	Cuirassier	Dragon	Cavalerie légère
Longueur lame	950 mm	925 mm	870 mm
Longueur sabre nu.	1.101 mm	1.076 mm	1.021 mm
Longueur fourreau.	971 mm	946 mm	890 mm
Poids du sabre nu.	1.120 gr	1.110 gr	1.080 gr
Poids du fourreau	730 gr	710 gr	670 gr

TABLEAU IV. — Sabre de cavalerie légère, Modèle 1896.

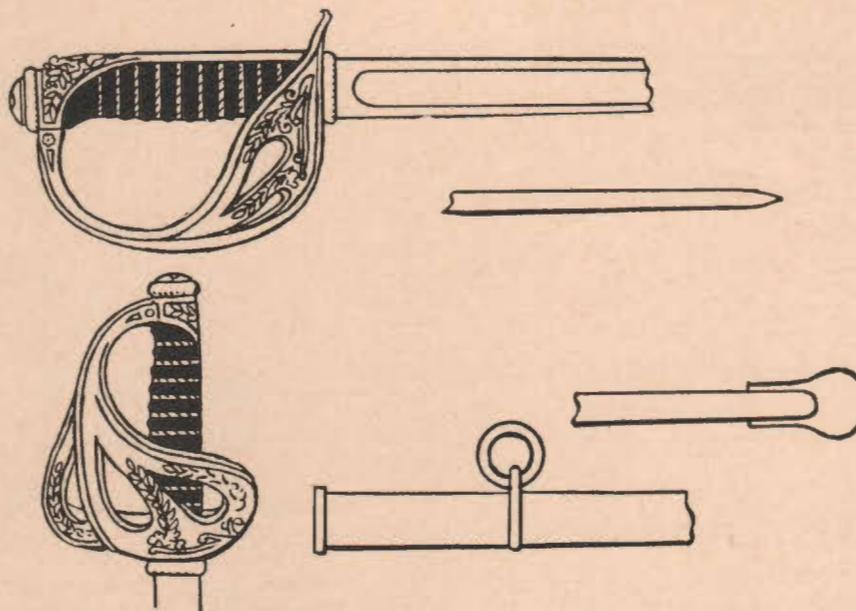


Lame : biseau tranchant d'un seul côté; dos arrondi; deux pans creux à fond plat (un de chaque côté), soie filetée et vissée.

Garde à quatre branches latérales (deux de chaque côté).

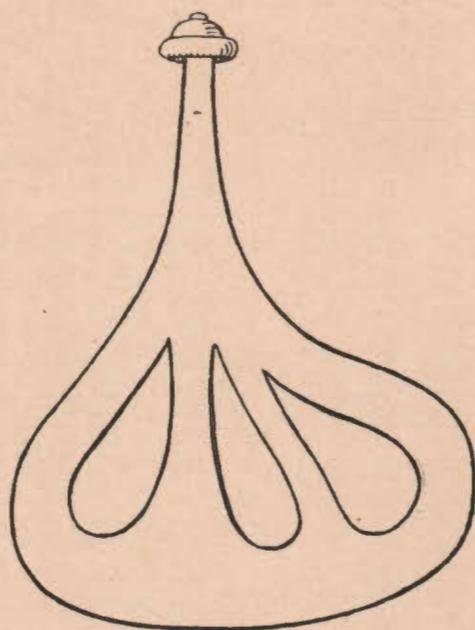
Longueur de la lame.	900 mm
Longueur du sabre nu	1.160 mm
Longueur du fourreau	920 mm
Poids du sabre nu	1.120 gr
Poids du fourreau	690 gr

TAB^{LEAU} V. — Sabre d'officier de troupes à cheval, Modèle 1923.

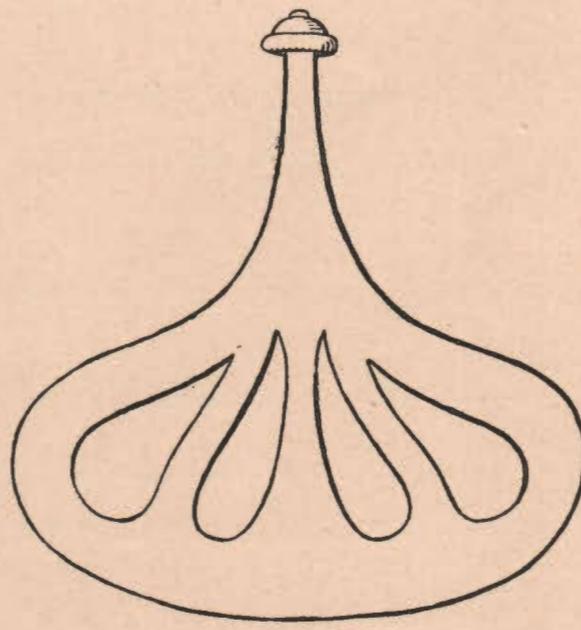


La garde à trois branches latérales (deux à gauche, une à droite).

Schéma des gardes du sabre vues de devant.



Modèle 1923.



Modèle 1896.

MATELOTS-CAVALIERS GARDE-COTES (1941)

(PLANCHE HORS TEXTE N^o 6)

Je ne sais plus quel romancier en verve de la fin du XIX^e siècle voulant, sans se compromettre, donner des précisions sur la situation militaire d'un de ses héros, l'avait affecté au 25^e régiment de plongeurs à cheval. Le mot fit fortune et s'en vint rejoindre dans le répertoire des auteurs comiques l'amiral suisse et le capitaine des Bateaux-Lavoirs.

Dans un numéro du *Passepoil* (18^e année, n^o 1) nous avons raconté l'histoire des hussards de la marine, mais il s'agissait là de cavaliers dont les seuls rapports avec la marine avaient été d'avoir été transportés par elle vers le nouveau monde.

Notre enfance a connu certain capitaine de vaisseau ou amiral attaché à la présidence ou au cabinet du ministre de la Guerre, et qui servit copieusement de cible aux caricaturistes de l'époque, pour avoir suivi à cheval chaussé d'éperons gigantesques les grandes manœuvres d'automne.

Les collections alsaciennes nous ont gardé le souvenir du capitaine de vaisseau défilant à cheval à la tête du bataillon de marins de la Garde Impériale.

Le service médical des régiments d'infanterie et d'artillerie de marine a été assuré il y a quelque soixante ans par les médecins de la marine qui, étant en garnison en France, aimaient se promener à cheval élégamment bottés et toutes épaulettes au vent.

Il a fallu la dernière guerre pour voir se réaliser véritablement un corps de marins à cheval; c'est-à-dire une troupe dont les cadres et les effectifs provenant de la marine assuraient leur service à terre... et à cheval.

En 1941 les forces navales françaises libres du Levant (F. N. F. L.) reçurent la lourde charge de la défense du littoral de la Syrie et du Liban. Il fallut pour cela faire appel au recrutement indigène; des milliers de jeunes libanais et syriens accoururent pour s'engager. Encadrés par des officiers et sous-officiers français libres, soumis à un entraînement intensif, ils constituèrent une troupe d'élite, sur laquelle le commandement pouvait absolument compter.

Une nouvelle spécialité fut créée : celle des cavaliers garde-côtes. L'initiative en revient au lieutenant de vaisseau Langlois. Pour la défense de certaines régions côtières chaotiques et imprati-



Capitaine de Corvette H. Langlois.
1944.

Officier de la Légion d'Honneur.
Croix de guerre 1939-1945.
Rosette de la Résistance.

cables aux chars, ces cavaliers firent merveille. Sous le nom d'*Escadrons de la Marine* ils furent placés directement sous les ordres du commandant Langlois. Il n'y avait pas d'autres officiers; ils étaient commandés par des officiers mariniers, et tous les cadres provenaient de la marine.

La planche de M. Hilpert donne une idée exacte de l'uniforme de ce corps. Les officiers mariniers portaient l'insigne de leur grade sur la manche de la vareuse et sur la flamme ornant le côté droit du colback; ils étaient seuls à porter l'ancre sur le devant du colback. Celui qui est représenté sur la planche est un maître, grade équivalent à celui de sergent-chef dans l'infanterie. Les officiers mariniers portaient le bouton de la marine (orné d'une ancre) doré, et sur le fond du colback deux galons dorés croisés en diagonale.

Pour les marins cavaliers et les quartiers-maîtres, ces deux galons étaient en tresse rouge, et les boutons en cuivre. Tous les matelots garde-côtes étaient des autochtones. La vareuse et la culotte de drap bleu marine étaient remplacées l'été par des vêtements de même forme en toile kaki.

Commandant E.-L. BUCQUOY.

ALIUS ALIUM ERUDIT

Le règlement d'uniformes de 1812. — On lit dans *Le Passepoil*, numéro unique de 1948, une étude très intéressante et très documentée du Colonel Darbou sur les chasseurs à cheval en 1814-1815. L'auteur s'exprime ainsi, en note, p. 17 : « Le règlement de 1812 donne exactement la même tenue (collet et parement de couleur distinctive) aux 1^{er} et 3^e régiments de chaque série de chasseurs à cheval, le 2^e seul ayant le collet de la couleur du fond. »

Cette remarque est exacte si l'on s'en réfère aux extraits de ce règlement publiés dans le *Journal Militaire de 1812* et dans le *Manuel de Le Goupil* (1).

Une telle particularité m'a paru si étrange que j'ai étudié à fond la question et j'en ai conclu qu'elle n'est pas admissible pour diverses raisons que je vais exposer ici.

On connaît le souci constant des règlements anciens pour différencier les régiments par les couleurs des collets, des parements et de leurs pattes, avec adjonction du sens des poches de l'habit quand, comme cela s'est produit pour les dragons, le nombre réduit des couleurs distinctives obligeait à avoir deux séries de trois régiments ayant la même couleur. Il paraît impossible que cette minutie n'existât pas pour les chasseurs à cheval. En effet, si l'on consulte ce même règlement de 1812, dans les deux volumes que je viens d'indiquer, on voit que, pour les carabiniers, les cuirassiers et les dragons, il n'y a pas deux régiments d'une même série qui aient la même distribution de couleur distinctive au collet, aux parements et à leurs pattes. Quelle raison pourrait-on invoquer pour qu'il n'en fût pas de même aux chasseurs à cheval?

(1) Il existe de ce règlement deux exemplaires originaux complets qui se trouvent, l'un au ministère de la Guerre, l'autre au Musée de l'Armée. Ces exemplaires n'ont pas été publiés dans leur intégrité, chose regrettable, car le texte et les planches qui l'accompagnent fourmillent de détails inédits ou peu connus.

Le *Journal Militaire* de 1812 et le *Manuel de Le Goupil* ont publié deux extraits tronqués de ce magnifique document, sous le titre de *Décret Impérial* relatif à l'uniforme des troupes à pied, du 19 janvier 1812 et de *Décret Impérial* relatif à l'uniforme des troupes à cheval, du 7 février 1812.

— Aucune. De là à penser qu'il s'agit d'une erreur, il n'y a qu'un pas. Et je l'ai franchi d'autant plus facilement que j'ai relevé trois autres erreurs dans le texte du *Journal Militaire*, qui réduisent sensiblement la confiance que l'on peut accorder à ce document de deuxième main.

On sait que le 5^e Hussards a porté, pendant tout l'Empire, le dolman bleu céleste, le 6^e le dolman écarlate (1) et le 9^e le dolman écarlate aussi. Or le règlement publié dans le *Journal Militaire* donne le doman écarlate au 5^e régiment, vert impérial au 6^e et bleu clair au 9^e. Erreurs qui sont d'ailleurs corrigées dans le texte du *Manuel de Le Goupil*.

Par acquit de conscience, j'ai poussé plus loin mon enquête. J'ai consulté un des deux exemplaires originaux de ce règlement auxquels j'ai fait allusion plus haut et dont je possède la copie. Or, ce document de première main et irréfutable donne bien :

1^o Le dolman bleu céleste au 5^e hussards, écarlate aux 6^e et 9^e régiments;

2^o La distribution suivante de la couleur distinctive pour les régiments de chasseurs à cheval dans chaque série, savoir :

1^{er} Régiment : collet et parements de couleur.

2^e Régiment : collet vert, parements de couleur.

3^e Régiment : collet de couleur, parements verts.

Le doute n'est donc plus possible : les indications données par le *Journal Militaire* sont inexactes et dues à une erreur de copie, que Le Goupil a transcrite sans la contrôler.

P. BENIGNI.

Les coiffures des Forces Françaises Libres. — A la suite de l'article paru à la page 47 de notre bulletin de 1948, le président a reçu du secrétaire de l'Association des F. F. L. une lettre protestant contre le terme de déserteur employé par le lieutenant Béchard dans la lettre à laquelle fait allusion cet article, et demandant l'insertion de cette protestation dans le *Passepoil*.

Le Comité de rédaction du *Passepoil*, après avoir pris connaissance de cette lettre, donne volontiers acte à l'Association des F. F. L. de cette protestation qu'il vient de mentionner ci-dessus; mais il n'a pas cru devoir la reproduire *in extenso*, voulant éviter de rouvrir une polémique tout à fait en dehors du programme et du but de notre *Passepoil*. Le Comité a exprimé l'avis que la phrase par laquelle le commandant Bucquoy terminait son article de 1948 donnait satisfaction à tous et constituait la meilleure façon de clore ce pénible incident en constatant que les F. F. L. et l'armée d'Afrique avaient tous deux fait vaillamment leur devoir et avaient bien mérité de la patrie.

Le commandant Langlois nous a fait savoir de son côté que cette solution lui donnait satisfaction et qu'il considérait l'incident comme clos.

Archers écossais de la Garde de Charles VII et de Louis XI. — Nous avons appris avec plaisir que, dans un aimable échange de correspondance, MM. Paul Martin et Charles Thaon avaient confronté leur documentation au sujet des archers. Il en résulte que M. Ch. Thaon semble avoir accordé en toute bonne foi trop de confiance à des documents de seconde main. Notre rubrique aura toujours eu ce résultat, dont nous ne pouvons que nous féliciter, de mettre en rapport deux chercheurs passionnés qui depuis se sont liés d'amitié.

(1) Sauf pendant une période assez courte où ce régiment porta la pelisse écarlate et le dolman bleu foncé.

CLAIRON DU 6^e BATAILLON ALPIN DE CHASSEURS A PIED (1943)



Nous devons à l'amabilité de son auteur, M. E. Giffard, la communication de ce cliché qui orne la couverture de l'Hirondelle, le bulletin de la Société des Anciens du 6^e B. C. A.

E.-L. B.

Malgré la modification actuelle de la tenue, les membres de l'« Hirondelle » ont voulu garder sur la couverture du Bulletin la tenue du chasseur de 1942, année où fut fondée « l'Hirondelle » pour camoufler la reconstitution du 6^e dans l'armée secrète. C'est dans cette tenue que le 6^e, reconstitué dans le Vercors, se battit sur ce plateau fameux et qu'il rentra en triomphateur à Grenoble le 22 août 1944, après avoir perdu une dizaine d'officiers et 400 chasseurs; les survivants prirent part dans la même tenue à la campagne des Alpes de 1944-1945.

Béret, vareuse, bandes molletières bleu foncé, culotte et manteau à capuchon (roulé sur le sac) gris de fer bleuté. Cors, numéros, passepoils jonquille. Fourragère rouge, galon de fonction tricolore.

Manchon de clairon bleu foncé bordé jonquille.

Flamme de clairon bleu et jonquille, inscriptions bleu et jonquille, cordons tricolores.

Cuir noirs, sac Bergam (adopté par le bataillon pour la campagne de Norvège et en service encore actuellement (1949) en toile grise, cuir gris.

GÉO VARENNE.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ

Assemblée générale. — La 23^e Assemblée générale statutaire du *Passepoil* s'est tenue à Paris le dimanche 15 mai 1949 sous la présidence du commandant Bucquoy dans les locaux que la Sabretache avait bien voulu mettre à notre disposition. Une quarantaine de membres étaient présents. Depuis l'an dernier, ce sont quinze membres nouveaux qui sont venus grossir nos rangs, suffisant à combler le déficit des décès, démissions et radiations. Notre effectif est donc stationnaire.

Grâce à l'élévation des cotisations, le trésorier a pu présenter pour la première fois un budget annuel en équilibre; mais, la situation va se trouver très critique en 1949 par suite de la hausse nouvelle de 30 à 40 % dans les factures de la phototypie et les devis de l'impression, sans compter l'augmentation des tarifs postaux. Le président explique à l'assemblée comment les 900 francs de cotisation ne laissent en fait que 750 francs pour la préparation et la confection du bulletin. (Le port et l'emballage à eux seuls absorberont 120 francs en 1949). Comme il a été annoncé que le taux des cotisations pour 1949 doit rester le même que celui de 1948, il a fallu pour établir l'équilibre ramener de 8 à 6 le nombre des planches hors texte.

Le président confirme que l'Assemblée générale de l'an prochain en même temps qu'elle fêtera le 30^e anniversaire de la Société accueillera le dernier numéro du *Passepoil*; mais la fin du bulletin n'entraîne pas nécessairement la disparition de la Société qui pourrait lancer une autre publication sous une autre direction. Le président constate qu'il n'a été saisi, jusqu'à présent, d'aucun projet ferme à cet égard et demande à l'assemblée si quelqu'un a une suggestion à faire. Il ne reçoit aucune réponse.

Le commandant Bucquoy soumet alors trois propositions à l'assemblée :

La première, de fêter ce 30^e anniversaire par un vin d'honneur qui suivrait l'Assemblée générale de 1950. Sur approbation, il demande qu'une commission soit désignée pour organiser cette petite réunion à Paris; celle-ci est constituée par acclamation, comprenant trois parisiens : MM. Ch.-F. Keller, Vicomte Grouvel et M. Lairez.

La deuxième, de terminer le *Passepoil* en beauté par un numéro copieux qui comprendrait 10 planches en couleurs, mais qui entraînerait une cotisation de 1.500 francs. La proposition ayant été votée à l'unanimité, les cotisations sont fixées ainsi qu'il suit pour la 30^e et dernière année du *Passepoil* (1950).

Membres actifs français	1.500 frs
Membres actifs étrangers habitant la France	1.550 frs
Membres actifs étrangers habitant l'étranger	1.600 frs

La troisième concerne la liquidation de la Société au cas où aucune proposition ne serait faite pour remplacer le *Passepoil*. La dissolution serait prononcée par l'Assemblée générale de 1950; les archives et les souvenirs de la Société seraient remis à la *Sabretache*. Une très grande partie des membres du *Passepoil* sont déjà membres de la *Sabretache*. Une liste serait établie de ceux qui ne le sont pas et qui désireraient le devenir; le vicomte Grouvel qui depuis quelques années a apporté

tout son dévouement à servir, avec le Président, de trait d'union entre les deux sociétés proposerait à la *Sabretache* l'admission en bloc de tous les membres de cette liste. La proposition est adoptée.

Les membres sortants du Comité étant réélus à l'unanimité, la composition de celui-ci pour la période 1949-1950 n'est pas changée.

Section strasbourgeoise du « Passepoil ». — La section continue à tenir avec succès ses réunions mensuelles truffées de conférences. Une des plus applaudies fut en octobre 1948 celle de M. Paul Martin sur les « drapeaux et étendards de la guerre de Trente ans ». La réunion de juin 1949 s'est tenue en présence du commandant Bucquoy qui, après avoir mis les auditeurs au courant de la Société, a fait une causerie très documentée sur l'attelage du cheval dans l'antiquité et dans les temps modernes.

Sections futures. — Nous apprenons avec plaisir que sur divers points de la France, les collectionneurs se cherchent et se groupent. Après l'Académie des Arts militaires anciens de Toulouse, des groupements sont projetés à Alger, à Casablanca, etc... Au début de juillet, à Lyon, c'étaient une demi-douzaine de collectionneurs locaux qui se réunissaient à l'occasion d'un passage du commandant Bucquoy et qui parlent de conserver entre eux un contact plus étroit. Bravo, chers collègues, continuez; vous êtes dans la bonne voie.

Société des Amis du Musée de l'Armée. — Le *Passepoil* vient de prendre un contact plus étroit avec cette Société dans laquelle s'est inscrit notre Président, tandis que son président, M. Masséna, prince d'Esling s'inscrivait lui-même au *Passepoil*. Nous rappelons à nos collègues que la carte de membre de la Société des Amis du Musée de l'Armée donne droit à l'entrée gratuite au Musée, au dôme (tombeau de l'Empereur), à la bibliothèque et aux expositions.

Catalogue de la collection de Ridder. — En donnant au Cabinet des Estampes sa belle collection consacrée à l'histoire de l'uniforme, M. Gustave de Ridder avait exprimé le désir que cette collection fût mise libéralement à la disposition des chercheurs et que le catalogue en fût rédigé. C'est aujourd'hui chose faite, et M. Jean Vallery-Radot, conservateur à la Bibliothèque nationale, qui a présidé à la rédaction de ce gros volume a eu l'aimable pensée d'en adresser un exemplaire au président du *Passepoil* qui le tient à la disposition de ceux de ses collègues qui désireraient le consulter. Le commandant Bucquoy a adressé à M. Vallery-Radot les remerciements de la Société.

Le secrétaire : Henri FEIST.

Nécrologie. — Le *Passepoil* a perdu à la fin de 1948 un de ses plus anciens membres en la personne de M. Henri Pelet, architecte à Lausanne et colonel du génie dans l'armée suisse, chevalier de la Légion d'honneur. Collectionneur passionné, le colonel Pelet s'intéressait vivement aux uniformes français, mais surtout sa compétence était universellement reconnue en tout ce qui touche aux troupes suisses. Il était toujours heureux de recevoir des collectionneurs français, et nombreux sont nos collègues qui se souviennent avec émotion du chaleureux accueil qu'il leur réservait à la villa Rosemont. Le *Passepoil* s'incline avec respect devant sa tombe et gardera fidèlement son souvenir.

Le Président : Commandant E.-L. BUCQUOY.

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE

Les grands chiffres romains qui précèdent chaque rubrique sont ceux des mêmes rubriques aux précédents numéros du Bulletin.

I. — **LE CARNET DE LA SABRETACHE** a publié son numéro 404 où nos lecteurs trouveront avec plaisir un article du général Ruby sur « Un colonel de chevau-léger lancier » ainsi qu'une étude très documentée du vicomte Grouvel sur les uniformes de la Légion de Soubise, sous le titre *Le maréchal de camp de Frimont et les Volontaires de Soubise*.

VI. — **L'ARMÉE FRANÇAISE**. — Cette publication du peintre Lucien Rousselot vient de sortir deux planches nouvelles : n^o 25. Dragons-officiers : 1804-1813 et n^o 26 Chasseurs à cheval : 1815-1822. Nous continuons d'attirer l'attention sur cette publication qui se recommande non seulement par la valeur de sa documentation, mais encore par la clarté de sa présentation.

X. — **FANFARES ET MUSIQUES DES TROUPES A CHEVAL**. — La 6^e et dernière série de cette publication est sortie depuis plusieurs mois avec 12 planches en couleurs. L'ouvrage complet se présente sous la forme de 6 fascicules (32 planches) réunis dans un emboîtement solide et artistique dispensant de toute reliure. Prix de l'ouvrage dans son emboîtement : 6.600 fr. à la librairie Cart.

XXVI. — **CARTES POSTALES D'UNIFORMES**. — Signalons de nouvelles séries de M. Maurice Toussaint parues aux Éditions militaires illustrées : Artillerie, Hussards, etc...

L. — **LECLERC DE HAUTECLOCQUE**. — Magnifique ouvrage luxueusement présenté et abondamment illustré dans lequel notre vice-président le général Ingold, qui fut le compagnon d'armes et l'ami du général Leclerc au cours de sa campagne d'Afrique, retrace avec la collaboration de Louis Mouilleseaux la biographie du commandant de la 2^e D. B., de celui que l'on appelle aujourd'hui le second Bayard. Aux Éditions Littéraires de France.

LI. — **LES GÉNÉRAUX DE LA RÉVOLUTION ET DE L'EMPIRE**, par Georges Six. Curieux et intéressant ouvrage, où l'auteur, comme il l'écrit lui-même a distillé son énorme Dictionnaire Biographique des généraux de la Révolution et de l'Empire, œuvre formidable, fruit du labeur incessant de toute une vie. Dans ce nouvel ouvrage Georges Six a cherché à tirer des conclusions de toutes les statistiques que lui ont fournies les études de son dictionnaire, et ses conclusions sont passionnantes.

Disons pour les lecteurs du *Passepoil* que dans son chapitre sur les uniformes il a étudié avec beaucoup de soin les uniformes des généraux, mais qu'il prononce sur l'histoire des uniformes du XVIII^e siècle en général une série de jugements qui appellent beaucoup de réserves. L'auteur n'est certainement pas là sur son véritable terrain.

L'illustration comporte plus de 50 planches en noir, excellentes reproductions choisies avec intelligence et goût de planches et de portraits de l'époque et quatre pages en couleurs donnant dans un style par trop simplifié 24 types d'uniformes de généraux puisés dans les séries de cartes du commandant Bucquoy sur les uniformes du Premier Empire.

LII. — Dans une très intéressante petite revue réservée au corps médical et qui s'intitule *Les cahiers de Marottes et Violons d'Ingres* notre collègue le D^r Deroudille a donné, en avril dernier, un charmant article intitulé : « Ma collection de soldats d'étain ». Il a su décrire avec autant de simplicité que d'érudition les joies que procurent au collectionneur de figurines historiques la préparation et l'enrichissement de sa collection.

LIII. — **VICTOR HUEN.** — Nos lecteurs trouveront dans la présente revue une notice concernant la très belle plaquette que notre collègue M. Henri Marcus vient de consacrer au peintre Victor Huen qui fut l'un des fondateurs, et longtemps le directeur artistique du *Passepoil*. Il importait que le souvenir de celui qui fut à la fois un grand artiste et un grand Français ne fût pas perdu.

L'ouvrage se présentera sous la forme d'un volume in-4^o carré, tiré sur papier de luxe à un petit nombre d'exemplaires, et enrichi de nombreuses illustrations. Il est mis en souscription au prix de revient de 900 francs, qui sera porté à 1.350 francs au moment de la vente en librairie. Le prix de 900 francs sera maintenu aux membres du *Passepoil* qui se réclameront de cette qualité en s'adressant directement à M. Henri Marcus, 38, rue Félix-Faure à Nancy (C. ch. postal 1106-57, Nancy).

LIV. — **PETITS SOLDATS D'ALSACE.** — C'est pour Noël 1949 que doit paraître le travail impatientement attendu de notre collègue M. Paul Martin sur les petits soldats d'Alsace. Cet ouvrage, de format petit in-4^o, avec couverture en couleurs, vignettes dans le texte et 32 planches hors texte, traitera de façon à la fois documentaire et anecdotique toute l'histoire du soldat de papier à Strasbourg (feuilles gravées, et soldats découpés peints à la main et montés sur plots).

Le prix prévu doit se tenir entre 300 et 400 francs. Les membres du *Passepoil* qui voudront se procurer cet ouvrage, pourront s'adresser directement à M. Paul Martin, Direction des Musées, Château des Rohan, Strasbourg.

LV. — **REVUE VÉTÉRINAIRE.** — Nous signalons dans un numéro de cette revue un très intéressant article consacré par le vétérinaire capitaine Devautour à l'histoire du corps des vétérinaires militaires, article illustré de quelques planches en couleurs, œuvre de son père notre collègue le commandant Devautour, dans lesquelles on retrouve tout l'esprit du maître caricaturiste qu'est leur auteur.

ANNONCE

M. M.-G. Richard, 112, rue Raspail, Châteauroux (Indre) désire vendre :
1 uniforme d'officier de Légion de Grosse cavalerie (Révolution);
1 chapeau d'officier d'état-major, début Premier Empire;
1 chapeau d'officier du 23^e de ligne, Premier Empire;
Lui faire des offres directement.

Le Directeur de la publication : Commandant E.-L. BUCQUOY.

Le Gérant H. FEIST.

BERGER-LEVRAULT, IMPRIMEUR, NANCY. — 20947. — 9-49.



Le Général Rapp à la bataille d'Austerlitz.

Pour paraître en Septembre 1949

VICTOR HUEN

Peintre Militaire Alsacien
COLMAR 1874 - NANCY 1939

SA VIE - SON ŒUVRE

Un volume in-4° carré, tiré sur papier de luxe à un petit nombre d'exemplaires, remarquablement imprimé par la vieille maison alsacienne Berger-Levrault et enrichi de nombreuses illustrations.

Cet ouvrage, publié à la mémoire de ce grand artiste, n'a aucun but commercial ; **il est mis en souscription au prix de revient de 900 francs**, ce prix sera majoré, pour les exemplaires qui ne seraient pas souscrits, des frais de vente en librairie et porté à 1.350 francs.

Dans la préface du livre si magistralement illustré par Victor HUEN " Les Généraux d'Alsace et de Lorraine ", paru en 1912, l'auteur écrivait dans la préface que " si le Breton naît marin, l'Alsacien et le Lorrain naissent soldats ". V. HUEN ne naquit pas soldat mais peintre de soldats.



Le Régiment d'Alsace au combat des lignes de Brabant

Après une solide instruction générale, acquise à Colmar, et une formation artistique reçue à Paris et à Munich, il consacra son immense talent à faire revivre les gloires militaires françaises. Connaissant admirablement les anciens costumes militaires, les armées royales de l'ancien régime et de la Restauration, la vieille Garde impériale et les armées des Premier et Second Empire n'avaient pas de secret pour lui.

Bien connu dans le monde des amateurs de souvenirs militaires, son nom avait été encore plus propagé par sa collaboration aux beaux albums de HANSI : " L'Histoire d'Alsace racontée aux petits enfants d'Alsace et de France " (1912) et " La merveilleuse histoire du bon saint Florentin ".

Son œuvre remarquable et importante ne devait pas disparaître dans l'oubli et cet ouvrage arrive à son heure pour le dixième anniversaire de sa mort.

*Adresser les souscriptions et leur montant à M. Henri MARCUS, 38, rue Félix-Faure,
à NANCY (M.-&-M.) - Compte chèque postal NANCY 1106.57.*



LÉGION DE CONDÉ VERS 1773

Trompette de Dragons — Dragons — Grenadier — Fusiliers



TROMPETTES DE CARABINIERS — VERS 1810

Début du cuirassement

Sous-officier trompette 1810, (essai)

Début du cuirassement



RÉGIMENT DE CHASSEURS A CHEVAL DU ROI - 1^{er} RÉGIMENT
BRIGADIER DE LA COMPAGNIE D'ÉLITE - GRANDE TENUE - 1814



RÉGIMENT DE CHASSEURS A CHEVAL DU DUC DE BERRY — 6^e RÉGIMENT
OFFICIER — GRANDE TENUE — 1814



SAPEURS-AÉROSTIERS - 1884 A 1912

Sergent, tenue de service

Sapeur, tenue de travail

Mécanicien, tenue de travail



MARINS CAVALIERS GARDES-COTES - SYRIE, LIBAN - 1941

Matelot Cavalier

Officier Marinier

Matelot Cavalier, tenue d'été

LIBRAIRIE MILITAIRE CART

Successeurs de Ch. CLAVREUIL

8, Rue de l'Ancienne-Comédie - PARIS (6^e) Téléph. : DAN 93-15

*Ouvrages sur l'Art de la Guerre - Costumes et Histoire militaires
Historiques régimentaires - Artillerie - Fortification - Histoire
— Toute documentation sur les costumes militaires —*

ACHATS DE BIBLIOTHÈQUES ET LOTS DE LIVRES

Catalogue " LE BIBLIOTHÉCAIRE MILITAIRE " sur demande

Le soldat de plomb historique " Figur "

4, Rue Neuve-Saint-Aignan — ORLÉANS (Loiret)

Fabrique de soldats de plomb de 30 ^m/_m demi-ronde bosse peinture ordinaire et peinture fine au défilé et au combat à l'usage des collectionneurs et des enfants pour le jeu et la reconstitution de batailles. Époque actuellement parue : 1900-1945. — Armées française, américaine, allemande (1918-1945). — Armée anglaise (1900 seulement).

Le Premier Empire sortira au cours du 2^e semestre 1948.

Catalogue gratis sur demande.

MAISON PAUL JEAN

2, Rue Christine, PARIS (6^e) : Tél. : Odéon 67-40

ACHAT - VENTE - ÉCHANGE

Registre du Commerce de la Seine N° 104-369.

Curiosités militaires - Armes - Coiffures - Cuirasses
Décorations - Plaques - Boutons, etc.

LES PETITS SOLDATS DE PROVENCE

par HAÜER (Alexis)

Sujets découpés, peints à la main (peinture à l'huile)

— Époques Révolution, Consulat et Empire —

ÉCHANTILLONS ET PRIX SUR DEMANDE

S'adresser à M. HAÜER (Alexis), 8, Rue de l'Observance — Arles (B.-du-R.)

SOCIÉTÉ D'ÉTUDE DES UNIFORMES

Fondée à Strasbourg, le 8 Février 1920, sur l'initiative du Capitaine E.-L. BUCQUOY, la Société d'Étude des Uniformes de France " Le Passepoil " est dirigée par un comité actif. Elle se propose de publier dans le présent Bulletin tous documents et renseignements concernant l'habillement, le harnachement, l'équipement et l'armement de l'armée française aux différentes époques de son histoire. Le Bulletin paraît habituellement tous les trois mois et est exclusivement réservé aux membres de la Société.

La Société comprend : des Membres fondateurs, bienfaiteurs, actifs (de nationalité française), collectifs (musées, bibliothèques, cercles, sociétés, etc...) et correspondants (de nationalité étrangère).

COMITÉ ACTIF POUR 1949

COMMANDANT E.-L. BUCQUOY

(Fondateur et Président)

L^r-COLONEL DARBOU

(Vice-Président)

GÉNÉRAL INGOLD

(Vice-Président)

HENRI FEIST

(Secrétaire)

GEORGES BUCQUOY

(Trésorier)

A. DEPREAUX

(Vice-Président
de la « Sabretache »)

CH.-F. KELLER

(Président honoraire
de la Société des Collectionneurs
de Figurines historiques)

VICOMTE GROUVEL

(Vice-Président
de la « Sabretache »)

H. LACHOUQUE

(Administrateur
du Musée
de l'Armée)

L^r-COLONEL DILLET

(Président honoraire
de la Société des Collectionneurs
de Figurines historiques)

E. GRANGIÉ

(Contrôleur central
des contributions directes,
Conseiller juridique)

L. ROUSSELOT

(Peintre militaire)

H. BOISSELIER

(Membre
de la « Sabretache »)

PAUL MARTIN

(Conservateur-adjoint
des Musées de Strasbourg)

E. LELIEPVRE

(Peintre militaire)